

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

EXPERTISE PSYCHOLOGIQUE EN MATIÈRE FAMILIALE : QUE NOUS DISENT
LES DOSSIERS SOUS ENQUÊTE ?

ESSAI DE 3^e CYCLE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DU

DOCTORAT CONTINUUM D'ÉTUDES EN PSYCHOLOGIE
(PROFIL INTERVENTION)

PAR
ARIANNE MAROIS

JUIN 2025

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
DOCTORAT CONTINUUM D'ÉTUDES EN PSYCHOLOGIE
(PROFIL INTERVENTION) (D.Ps.)

Direction de recherche :

Karine Poitras, Ph. D. directrice de recherche
Université du Québec à Trois-Rivières

Jury d'évaluation :

Karine Poitras, Ph. D. directrice de recherche
Université du Québec à Trois-Rivières

Julie Lefebvre, Ph. D. évaluatrice interne
Université du Québec à Trois-Rivières

Marie-Hélène Gagné, Ph. D. évaluatrice externe
Université Laval

Ce document est rédigé sous la forme d'article(s) scientifique(s), tel qu'il est stipulé dans les règlements des études de cycles supérieurs (Article 360) de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Le (les) article(s) a (ont) été rédigé(s) selon les normes de publication de revues reconnues et approuvées par le Comité de programmes de cycles supérieurs du département de psychologie. Le nom du directeur de recherche pourrait donc apparaître comme co-auteur de l'article soumis pour publication

Sommaire

Cet essai doctoral explore la qualité des rapports d'expertise psychologique ou psychosociale (EPP) en matière familiale dans le contexte québécois. Il inclut un article empirique dont l'objectif principal est de recenser les lacunes fréquemment observées dans la pratique actuelle et de proposer des recommandations concrètes pour soutenir les experts dans l'exercice de leurs fonctions. L'introduction générale contextualise l'émergence de l'expertise psychologique et met en lumière son rôle spécifique dans le domaine du droit de la famille. Dans cette section, sont détaillées les particularités propres au domaine du droit de la famille en expliquant notamment le critère central de l'intérêt de l'enfant de même que certaines règles de preuve qui encadrent l'utilisation de l'EPP dans ce domaine. Le rôle des psychologues experts est également mis en évidence en contraste avec celui des psychologues psychothérapeutes, ce qui permet de souligner l'importance d'une formation spécialisée. Enfin, cette section se clôt par une synthèse de la littérature internationale sur la qualité actuelle des rapports d'expertise, mettant en lumière les lacunes dans ce champ de pratique. Au cœur de cet essai, l'article *What do Cases Under Investigation Tell us?* présente une étude québécoise portant sur les rapports d'EPP en matière familiale et ayant fait l'objet d'une enquête à l'Ordre des Psychologues du Québec entre 2008 et 2021. Le contexte théorique précise la définition des bonnes pratiques selon les lignes directrices disponibles sur le sujet et détaille les lacunes recensées dans la littérature. Une méthodologie rigoureuse a été développée pour analyser ces rapports, et les résultats révèlent des disparités importantes dans la qualité des pratiques. Les constats découlant de cette étude soulignent la nécessité d'instaurer des

normes plus strictes et de renforcer la formation des professionnels réalisant ces évaluations. L'essai se termine par une conclusion générale qui synthétise les résultats obtenus dans l'étude empirique et formule des recommandations concrètes pour renforcer la pratique professionnelle des psychologues experts. Parmi celles-ci figurent notamment la révision des lignes directrices québécoises pour arrimer les pratiques avec les standards internationaux de même que l'élaboration de formations spécialisées pour renforcer les compétences des experts agissant en matière familiale. Ces mesures visent à éléver les standards professionnels afin de répondre aux exigences des tribunaux tout en promouvant un service approprié et respectueux des familles et des enfants, dans un contexte souvent marqué par des tensions importantes. Cet essai offre une contribution significative au domaine de la psychologie légale en matière familiale en exploitant des données de recherche rares. Il met en lumière les enjeux concrets des rapports d'expertise tout en proposant des solutions précises pour renforcer la rigueur méthodologique et éthique des pratiques professionnelles.

Table des matières

Sommaire	iv
Liste des tableaux	ixx
Remerciements	x
Introduction générale	1
Le psychologue dans le système judiciaire : de l'évaluation psychologique générale à l'expertise en matière familiale	6
L'intérêt de l'enfant comme critère central du droit de la famille	6
Le rapport d'expertise comme élément de preuve	8
Caractère unique du droit de la famille	12
Contexte professionnel du psychologue expert	15
Perspective déontologique	15
Perspective clinique	17
Objectifs du service, posture professionnelle et relation avec le client	17
Procédure et limite du secret professionnel	19
Notion de client élargie	20
Temporalité	21
Contenu du rapport	22
Qualité des pratiques actuelles	24
Article scientifique. Parenting plan Evaluation: What do Cases Under Investigation Tell us?	28
Abstract	30
Introduction	31

Decisive nature of PPE in family court setting.....	33
Evaluators Practices: Current Challenges.....	34
Method	39
Sample.....	39
Procedure	40
Measuring instrument	41
Analysis plan.....	42
Results.....	42
Descriptive analysis	42
Bivariate analysis	45
Discussion	45
Strengths and Limitations	51
Conclusion	53
References	54
Conclusion générale.....	62
Résultats de la recherche.....	65
Recommandations pour le futur.....	68
Révision des lignes directrices québécoises	69
Supervision et consultation.....	77
Prendre soin des familles à travers le processus d'expertise	82
Formation continue	85

Références générales	90
Appendice. Categories and Quality analysis criteria.....	104

Liste des tableaux

Liste des tableaux dans l’Article:

Table

1	Classification of Files According to Analysis Scales.....	43
2	Ten Issues Raised by GSMP	44

Remerciements

La réalisation de cet essai doctoral n'aurait pu être possible sans le soutien, l'encadrement et les encouragements de nombreuses personnes, à qui je tiens à exprimer ma plus sincère gratitude.

À ma directrice de recherche, Madame Karine Poitras, Ph. D., merci pour ton expertise, ta passion contagieuse et ton accompagnement rigoureux tout au long de ce projet. Ta confiance en mes capacités et tes conseils éclairés ont non seulement guidé mes réflexions, mais m'ont également permis de repousser mes limites personnelles pour mener à bien ce projet. Je souhaite également remercier l'Ordre des psychologues du Québec pour sa collaboration et son soutien, sans lequel ce projet de recherche n'aurait pu être possible, de même qu'à l'ensemble des professionnels qui ont travaillé, de près ou de loin, à l'accomplissement de ce travail. Vos analyses constructives et vos perspectives nuancées ont grandement enrichi la qualité de ce projet.

À ma famille et à mon conjoint, je vous suis profondément reconnaissante pour votre amour inconditionnel et votre soutien tout au long de cette aventure académique. Vous avez été une source constante de réconfort dans les moments d'incertitude et un rappel puissant de l'importance de persévéérer. Je suis fière aujourd'hui de partager avec vous le fruit de tous ces efforts.

À mes collègues du doctorat, qui, à travers ces dernières années, sont devenues des précieuses amies, je tiens à vous exprimer ma gratitude pour vos encouragements sincères, et ce, pour l'ensemble des sphères de ma vie. Les expériences et nombreux fous rires que nous avons partagés ont forgé un lien unique et votre amitié représente pour moi la plus belle réussite de ce parcours doctoral.

Enfin, je tiens à dédier cet essai à tous les professionnels en psychologie qui, par leur engagement quotidien, contribuent à éclairer les décisions judiciaires complexes. Vos efforts et votre dévouement à promouvoir le bien-être des familles et des enfants ont été une inspiration constante tout au long de ce travail.

Introduction générale

Dans une société où les savoirs scientifiques tendent à influencer les orientations politiques et sociales, il convient de dire que la scène juridique ne fait pas exception. Depuis le XXe siècle, les systèmes de justice se sont ouverts à une diversité de domaines de connaissance scientifique, notamment par l'entremise de la preuve d'expert (Dumoulin, 2000; Mülberger, 2009).

L'expertise judiciaire, dans son sens le plus large, fait référence à l'intégration d'une rationalité technico-scientifique dans le processus décisionnel, offerte par un professionnel expert dans un domaine technique ou scientifique donné (Dumoulin, 2000). Son objectif premier est ici d'éclairer et d'accompagner le tribunal dans l'appréciation d'une preuve qui nécessite l'apport d'une personne compétente dans une discipline particulière, notamment pour les questions complexes ou controversées. Que ce soit dans les domaines de l'architecture, de la médecine, de l'ingénierie ou de la psychologie, la preuve d'expert peut éclairer une situation donnée, en apportant une analyse qui va au-delà des savoirs courants accessibles au grand public¹.

En ce qui concerne l'expertise psychologique, c'est au cours des premières décennies du XXe siècle que cet élément de preuve a commencé à prendre de l'importance dans le

¹ *R. c. Abbey*, [1982] 2 RCS 24 (CSC).

système judiciaire. Cette évolution découle des interactions entre la psychologie expérimentale et le droit pénal, catalysées par les travaux fondateurs de Binet en 1900 et de Stern en 1902 sur la fiabilité du témoignage humain (Mülberger, 2009; Przygodzki-Lionet, 2014). Les recherches de Binet sur la suggestibilité des témoins et celles de Stern sur les erreurs de pensée ont effectivement amené les juges à réaliser que même les individus sans psychopathologie, instruits, bien intentionnés et ayant prêté serment pouvaient, inconsciemment, subir des influences, entraînant de ce fait des témoignages biaisés (Mülberger, 2009; Przygodzki-Lionet, 2014). Cela a donc ouvert les portes des tribunaux aux professionnels en santé mentale et l'expertise a d'abord été mise au service des juges pour les aider dans l'évaluation des témoignages et de la responsabilité des accusés.

Au fil du temps, les connaissances scientifiques portant sur le fonctionnement humain se sont développées et ont progressivement influencé l'élaboration de politiques sociales et appuyé les prises de décisions judiciaires (Bala et al., 2020). À titre d'exemple, la reconnaissance des effets délétères de la violence conjugale sur les enfants a motivé des modifications législatives et permis une plus grande vigilance des tribunaux en matière familiale (Gouvernement du Canada, 2019), illustrant ainsi les retombées importantes de ces connaissances sur le droit de la famille (Godbout et al., 2021). Parallèlement à une reconnaissance croissante des sciences sociales, les psychologues ont graduellement investi le domaine juridique en affirmant la plus-value de leur expertise entourant une diversité d'enjeux touchant à la santé mentale (Neal, 2018). Aujourd'hui, les psychologues

occupent une place bien établie dans les systèmes judiciaires (Patel et Choate, 2014) et contribuent de manière significative à la prise de décisions éclairées dans une multitude de contextes juridiques. Que ce soit pour des questions de capacité à subir un procès, de responsabilité criminelle, de risque de récidive criminelle, de capacités parentales, de troubles de santé mentale ou de violence conjugale, les experts psychologues affirment leur importance et leur pertinence en tant qu'auxiliaires de justice (Parent, 2010; Poitras et Gagnon, 2020; Poitras et al., 2023), en offrant un éclairage scientifique et impartial sur les questions relatives à la santé mentale et aux caractéristiques du comportement humain (American Psychological Association (APA), 2013; Bala et al., 2020).

Tel qu'énoncé dans les *Guidelines for Psychological Assessment and Evaluation* (APA, 2020), l'expertise psychologique se présente comme un processus d'évaluation réalisé par un professionnel de la santé mentale auprès d'individus, de groupes ou d'institutions dans le but de formuler une opinion, de même que des recommandations, le cas échéant. Dans le contexte du droit de la famille, la présence de psychologues et de travailleurs sociaux dans les dossiers judiciaires est croissante (Patel et Choate, 2014) et leur intervention est devenue cruciale pour éclairer la question de l'intérêt de l'enfant, un critère juridique fondamental au droit de la famille^{2,3} (Nations Unies, 1989). Historiquement, les travailleurs sociaux ont occupé une place prépondérante dans le champ de l'expertise psychosociale (Lacroix, 2015), notamment en raison de leur rôle

² *Loi sur le divorce*, L.R.C. (1985), ch. 3 (2e suppl.), art. 16.

³ *Code civil du Québec*, L.Q. 1991, c. 64, art. 33.

central dans l'évaluation des dynamiques familiales et des besoins des enfants. Toutefois, les psychologues sont particulièrement recherchés pour leur capacité à faire l'évaluation des troubles de santé mentale de même que leurs impacts sur les capacités parentales et le bien-être de l'enfant. De plus, l'expertise psychosociale ou psychologique (EPP) est particulièrement sollicitée dans les situations de séparation parentale hautement conflictuelle (Bala et al., 2020 ; Godbout et al., 2023). Le présent essai s'intéresse donc plus spécifiquement aux défis que rencontrent les psychologues dans ce champ de pratique.

Cette introduction vise à mettre en lumière le contexte spécifique entourant la réalisation d'une EPP pour le système de justice familiale. Pour ce faire, les particularités du droit de la famille seront comparées à celles d'autres domaines juridiques, afin de montrer leur influence sur l'importance accordée à cet élément de preuve. Également, le rôle unique du psychologue dans ce champ d'intervention sera adressé en parallèle au rôle mieux connu du psychothérapeute afin d'adresser, encore une fois, les particularités inhérentes à ce domaine de pratique. Une réflexion entourant la qualité actuelle des EPP en matière familiale mènera ensuite à la présentation du projet de recherche au cœur de cet essai doctoral.

Le psychologue dans le système judiciaire : de l'évaluation psychologique générale à l'expertise en matière familiale

Les psychologues experts sont sollicités pour évaluer diverses questions, tant dans le domaine criminel (comme la capacité à subir un procès, le niveau de dangerosité, le risque de récidive, etc.) que dans le domaine civil (comme la capacité d'agir et de décider, l'état de stress post-traumatique, etc.). Parmi l'ensemble de ces situations, ce sont surtout les questions inhérentes au droit de la famille où l'on retrouve une majorité des demandes d'expertises (Kaufman et al., 2023). Que ce soit pour l'évaluation des capacités parentales, des allégations d'aliénation parentale et/ou de violence conjugale et familiale, les psychologues sont aujourd'hui reconnus comme des auxiliaires de justice essentiels pour éclairer les tribunaux sur ces enjeux et pour identifier l'intérêt de l'enfant qui demeure le critère phare (Poitras et al., 2023). De ce fait, des auteurs suggèrent une utilisation accrue des professionnels psychosociaux dans ce domaine de droit (Bala et al., 2020, Kaufman et al., 2023).

L'intérêt de l'enfant comme critère central du droit de la famille

D'abord, en droit de la famille, à la différence du droit pénal où prévalent la présomption d'innocence et la preuve hors de tout doute raisonnable, les décisions judiciaires reposent principalement sur le critère juridique de l'intérêt de l'enfant ainsi que sur la règle de la prépondérance de la preuve. Le critère juridique de l'intérêt de l'enfant affirme que les besoins et les intérêts de l'enfant ont préséance sur ceux de la famille ou des parents et constitue le seul critère décisionnel pour les litiges entourant le partage du

temps parental^{4,5} (Bala, 2004; Castelli et Goubau, 2005; Paré, 2018). Dans ce contexte, les juges doivent prendre les décisions les plus cohérentes à l'intérêt de l'enfant à court, moyen et long terme en établissant notamment des meilleures modalités de partage de temps parental pour l'enfant (Bala et al., 2020; Goubau et al., 2009). Considérant que les besoins de chaque enfant varient selon son propre contexte familial, une évaluation rigoureuse est parfois nécessaire. Bien que la *Loi sur le divorce* énonce plusieurs critères à considérer pour établir les arrangements parentaux⁶, cette liste demeure non exhaustive. De plus, il est reconnu que « le juge du procès jouit d'une large discrétion dans l'appréciation de ces facteurs »⁷, ce qui peut l'amener à en mettre certains de côté ou à en privilégier d'autres. En résumé, dans l'affaire *Droit de la famille – 20473*⁸, la Cour d'appel du Québec rappelle que l'exercice en question n'a « rien de scientifique », reconnaissant ainsi la pertinence d'une EPP dispensée par un professionnel qualifié pour aider le tribunal à pondérer les différents éléments circonscrivant l'intérêt de l'enfant (Godbout et al., 2020).

Pour favoriser une décision judiciaire cohérente à l'intérêt de l'enfant, les tribunaux doivent interpréter cette notion en tenant compte des besoins psychologiques et affectifs des enfants, particulièrement dans le contexte d'une séparation parentale (Godbout et al., 2020). Bien que les juges détiennent un pouvoir discrétionnaire, ils apprécient l'éclairage

⁴ *Code civil du Québec*, L.Q. 1991, c. 64, art. 33.

⁵ *Loi sur le divorce*, L.R.C. (1985), ch. 3 (2e suppl.), art. 16.

⁶ Voir *Loi sur le divorce*, L.R.C. (1985), ch. 3 (2e suppl.), art. 16(3) pour la liste des facteurs à considérer dans l'évaluation de l'intérêt de l'enfant.

⁷ *Droit de la famille – 20473, 2020 QCCA 482*, par. 30-31. <https://canlii.ca/t/j67zr>

⁸ *Ibid*

spécialisé apporté par les experts en psychologie lorsque l'intérêt de l'enfant est débattu (Godbout et al., 2020; Poitras et al., 2023). En somme, les aspects psychosociaux relatifs à l'intérêt de l'enfant sont multiples et, en ayant recours à l'EPP, les juges s'assurent d'en faire une analyse approfondie (Castelli et Goubaux, 2005; Patel et Choate, 2014; Semple, 2011).

Le rapport d'expertise comme élément de preuve

Un certain nombre de différences doivent être mentionnées afin de mieux comprendre les règles d'admission de la preuve d'expert en droit de la famille, comparativement aux autres domaines de droit (Bala et al., 2020). De façon générale, les règles de procédure et d'admission des preuves sont circonscrites en regard des différents codes de lois et influencées par la jurisprudence en vigueur. La responsabilité de faire appliquer les règles d'admission aux différents éléments de preuve présentés revient au juge qui se doit d'évaluer, entre autres choses, leur fiabilité et leur pertinence afin de trancher sur leurs inclusions ou leurs exclusions⁹ (Ministère de la Justice du Canada, 2023). L'objectif de ceci est de garantir que le processus judiciaire soit équitable pour tous dans un cadre clair qui permette de prévenir les erreurs judiciaires (Bala et al., 2020).

En droit criminel canadien, les juges adoptent souvent une approche stricte dans l'administration des preuves, en appliquant des règles d'exclusion complexes entourant

⁹ Voir les arrêt *White Burgess* (*White Burgess Langille Inman c. Abbott and Haliburton Co.*, 2015 CSC 23, [2015] 2 R.C.S. 182) et l'arrêt *Mohan* (*R. c. Mohan*, [1994] 2 R.C.S. 9.) pour davantage de détails sur les critères d'admissibilité des éléments de preuve.

notamment les témoignages d'experts des professionnels en santé (Bala et al., 2020). Dans ce domaine, la présomption d'innocence est un principe fondamental et stipule que toute personne est considérée innocente jusqu'à preuve du contraire. Le fardeau de la preuve incombe à la poursuite, qui doit démontrer la culpabilité de l'accusé au-delà de tout doute raisonnable (Justice du Canada, 2023). Cette approche incite les juges à être prudents dans l'admission des preuves. Ainsi, l'admission d'un témoin expert en droit criminel est parfois plus stricte et limitée, notamment en raison de la présence d'un jury qui est considéré comme plus susceptible d'être influencé par le langage technique de l'expert¹⁰. En droit de la famille, la décision est rendue par un juge qui est considéré comme à même de composer avec ce type de preuve, d'en analyser la crédibilité, ce qui justifie en partie l'application d'une interprétation plus libérale du droit de la preuve d'expert dans ce contexte (Bala et al., 2020; Justice Canada, 2023).

En ce sens, le droit de la famille accorde une plus grande souplesse dans l'admission des éléments de preuve qui s'explique aussi par la responsabilité légale du tribunal de protéger l'enfant et de favoriser son bien-être futur, un principe qui prime sur le strict respect des procédures judiciaires habituelles (Bala et al., 2020; Justice Canada, 2023). L'admission d'une preuve d'expert repose donc sur une analyse coût-avantages spécifique au droit de la famille. Plutôt que de se limiter aux critères traditionnels d'admissibilité, les tribunaux considèrent l'utilité de chaque élément dans la perspective de l'intérêt de l'enfant. Par conséquent, des preuves qui seraient exclues en matière criminelle peuvent

¹⁰ dans *l'arrêt R. c. D. (D.)*, 2000 CSC 43, [2000] 2 R.C.S. 275. <https://canlii.ca/t/1fqtz>

être retenues dans un contexte familial, dès lors qu'elles apportent une meilleure compréhension des enjeux familiaux. Si la réalisation d'une EPP représente un investissement en temps et en ressources, ce qui peut mettre à l'épreuve la saine administration de la justice (Ackerman et al., 2021; Poitras et Gagnon, 2020; Poitras et al., 2023), ses bénéfices justifient son recours, surtout dans les dossiers hautement conflictuels (Bala et al., 2020; Godbout et al., 2014). Bien menée, elle peut faciliter un règlement extrajudiciaire (Bala et Leschied, 2008) et, surtout, mettre en lumière les besoins spécifiques des enfants afin de formuler des recommandations adaptées à leur situation (OPQ et al., 2006; AFCC, 2022; Bala et al., 2020; Kelly et Johnston, 2005; Poitras et al., 2023).

De ce fait, une augmentation des ordonnances d'EPP dans les dossiers de séparation parentale très conflictuelle est observée, et son influence sur le jugement final est considérable (Bala et al., 2020; Bala et Leschied, 2008; Paquin-Boudreau et al., 2022). Ainsi, les recommandations émises par les experts concernant le partage du temps parental, soit l'enjeu le plus souvent débattu en matière familiale, seraient généralement adoptées par le juge (Bala et Leschied, 2008; Lahaie et al., 2023; Paquin-Boudreau et al., 2022). Cet élément illustre une autre différence observée entre ces domaines de droit, soit le caractère déterminant de la preuve d'expert en lien aux questions centrales du litige (Bala, 2005; Kelly et Johnston, 2005). Effectivement, si l'expert est rarement amené à exprimer son opinion sur la question centrale d'un procès criminel (Justice Canada, 2023), il est plutôt suggéré aux experts, psychologues et travailleurs sociaux, de se prononcer

clairement sur la question du temps parental, caractéristique des litiges en droit de la famille^{11,12} (APA, 2020; OPQ et al., 2006). Bien que le juge ne soit pas lié aux recommandations de l'expert et qu'il conserve sa pleine autonomie décisionnelle, la jurisprudence démontre clairement la propension qu'ont les tribunaux à suivre les recommandations émises (Bala et Leschied, 2008; Lahaie et al., 2023; Paquin-Boudreau et al., 2022).

En outre, les EPP sont majoritairement menées dans les dossiers les plus complexes et les plus conflictuels (Bala, 2004; Birnbaum et al., 2016; Godbout et al., 2023; Gould, 2006; Kaufman et al., 2023; Prescott, 2013) où les allégations de violence conjugale ou de mauvais traitements sont fréquentes (Kaspiew et al., 2009; Poitras et al., 2021). Bien que ce ne soit pas la majorité des dossiers qui sont judiciarialisés (Brunet, 2014; Clouet et al., 2023; Godbout et al., 2023), ceux présentant des conflits sévères de séparations (CSS) positionnent les enfants dans un contexte risqué où leur sécurité et leur développement pourraient être compromis (Malo et al., 2016; Saini et al., 2013), particulièrement lorsqu'ils sont exposés à de la violence conjugale (Evans et al., 2008; Perona et al., 2023). Surtout, les recherches tendent à démontrer que les parents aux prises avec des CSS sont plus propices à impliquer leurs enfants dans le conflit (Lamela et al., 2016; Polak et Saini,

¹¹ Voir *Woodhouse c. Woodhouse* (1996), 136 D.L.R. (4th) 577, 20 R.F.L. (4th) 337 (C.A. Ont.), autorisation de pourvoi à la C.S.C. refusée, 141 D.L.R. (4th) vii.

¹² Cet aspect ne fait cependant pas l'unanimité dans les milieux professionnels, certains affirmant que les connaissances en sciences sociales sont trop limitées pour réaliser de telles inférences. Voir par exemple les écrits de Tippins, T. M., & Wittmann, J. P. (2005). Empirical and ethical problems with custody recommendations: A call for clinical humility and judicial vigilance. *Family Court Review*, 43(2), 193-222. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2005.00019.x>

2019) et à présenter des facteurs de vulnérabilité¹³ (Godbout et al., 2023), tout comme les familles qui judiciarisent leur séparation (Clouet et al., 2023).

Considérant l'ensemble de ces éléments, il semble important qu'une évaluation entourant la sévérité et le type de violence présents soit considérée comme un élément de preuve dans ce type de procès (Jaffé et al., 2008) puisque ces enfants représentent assurément une population très vulnérable. Ainsi, il est crucial que l'expertise soit réalisée selon les règles de l'art, surtout lorsqu'on considère leur impact à long terme sur les familles (APA, 2021; Kaufman et al., 2023). Or, des préoccupations sont exprimées quant à la qualité globale des expertises, notamment en ce qui concerne la fiabilité et l'impartialité des experts (Bala et al., 2020; Bow et al., 2010; Grisso, 2010; Zwartz, 2018).

Caractère unique du droit de la famille

Afin de bien saisir l'importance d'adopter de meilleures pratiques en matière familiale, il est essentiel de bien camper le contexte dans lequel ces interventions s'inscrivent. En matière criminelle ou civile, les procédures sont généralement de nature rétrospective dans la mesure où elles visent à établir la véracité d'événements passés pour déterminer, par exemple, la culpabilité ou l'innocence du présumé accusé (Bala et al.,

¹³L'Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (ELPSRQ) s'est intéressée à la thématique de la séparation parentale et de la recomposition familiale. Dans cette enquête, les chercheurs ont notamment ressorti les différents profils des parents séparés qui présentaient des indicateurs de CSS. Lorsque les caractéristiques sociodémographiques de ces groupes ont été analysées, le profil présentant un plus haut taux de conflit (soit la zone très préoccupante) se démarquait par des revenus plus faibles, un niveau de scolarité de niveau primaire ou secondaire de même que des parents et des enfants plus jeunes. Pour davantage d'information sur ce sujet, voir : Clouet et al., (2023) et Godbout et al., (2023).

2020; Justice Canada, 2023). En théorie, dans ces types de procès, les règles de preuve cherchent à encadrer l'influence que peuvent avoir sur le jugement final certains éléments tels que les comportements passés des individus, leur propension à agir d'une certaine façon ou même leur moralité¹⁴. L'accent demeure principalement mis sur les faits liés aux événements eux-mêmes, plutôt que sur la personnalité ou aux relations antérieures des parties (Bala et al., 2020; Justice Canada, 2023).

À l'opposé, les procédures dans le domaine du droit de la famille sont souvent prospectives, axées sur le bien-être futur de l'enfant et sur son intérêt supérieur (pour plus d'informations, voir Bala et al. 2020). Le tribunal cherche à anticiper la trajectoire de vie des enfants et à l'influencer positivement. Ici, les relations coparentales et familiales, les capacités parentales et certaines caractéristiques du fonctionnement individuel permettent l'anticipation des comportements futurs des individus (Bala et al., 2020). Autrement dit, il est parfois requis de s'intéresser au passé des individus afin d'anticiper le plus justement possible leurs comportements futurs. Évidemment, cela requiert des connaissances approfondies sur les comportements humains qui échappent usuellement aux témoins profanes ou aux juges. Ainsi, dans ces situations hautement conflictuelles (Bow et al., 2010; Locat et al., soumis), l'expertise par une personne indépendante possédant une formation spécialisée est un outil inestimable. De plus, un professionnel de la santé est généralement mieux outillé pour déterminer les motivations et les influences sous-jacentes

¹⁴ Toutefois, en droit criminel notamment, certains de ces éléments peuvent être admis dans des contextes précis, tels que l'évaluation de la crédibilité, de l'intention ou de la récidive (*Code criminel*, L.R.C. (1985), ch. C-46, art. 718.2(a)(iv)).

aux souhaits d'un enfant concernant ses soins futurs, sa formation lui permettant de distinguer si les déclarations de l'enfant reflètent ses réelles préférences ou si elles sont influencées par des pressions extérieures (Bala et al., 2020).

Finalement, la continuité des liens entre les parties après un jugement est également une particularité du droit de la famille. S'il est rare que des contacts entre les parties perdurent au-delà d'un procès en matière criminelle, c'est la norme dans les affaires familiales. Les liens parent-enfant, tout comme les échanges coparentaux, se maintiennent dans les litiges en matière familiale et s'inscrivent d'ailleurs dans la définition de l'intérêt de l'enfant (Bala et al., 2020; Birnbaum et Bala, 2010; Kaufman et al., 2023). Effectivement, les décisions du tribunal relatives au partage du temps parental influencent non seulement la trajectoire développementale des enfants (Kaufman et al., 2023), mais aussi la suite de la relation coparentale (Locat et al., soumis).

En somme, l'utilisation de la preuve d'expert dans les litiges familiaux reflète le besoin d'une perspective spécialisée afin d'éclairer les décisions judiciaires qui influenceront la trajectoire de l'enfant. Les connaissances précieuses des professionnels de la santé sont mises à profit pour accompagner les juges qui sont fréquemment confrontés à des dilemmes complexes liés au bien-être des enfants. Dans le domaine du droit de la famille, les données d'expertise procurent les informations nécessaires à la prise d'une décision judiciaire cohérente au critère juridique de l'intérêt de l'enfant. De plus, dans ces litiges où une relation future entre les parties est inévitable, l'apaisement du conflit parental

s'avère non seulement souhaitable, mais essentiel, puisqu'il constitue le principal prédicteur de l'adaptation de l'enfant à la séparation (Amato, 2010; Teubert et Pinquart, 2010).

Contexte professionnel du psychologue expert

Bien que les psychologues qui réalisent des expertises au Québec (ci-après : expert) aient suivi la même formation universitaire que les professionnels qui exercent la psychothérapie (ci-après : psychothérapeute), des distinctions claires quant aux rôles et la posture professionnelle doivent être explicitées. Ces différences, à la fois conceptuelles et pratiques, rendent d'ailleurs ces deux rôles incompatibles pour un même client (Desjardins, 2009; Greenberg et Shuman, 1997), affirmant de ce fait le caractère distinct de ces mandats¹⁵. La prochaine section propose d'exposer ces différences en adoptant d'abord une perspective déontologique et ensuite une perspective pratique.

Perspective déontologique

Depuis 1998, l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), de même que plusieurs organisations professionnelles, reconnaissent la psychologie légale comme un domaine distinct à part entière. Cette distinction se perçoit d'abord au cœur même du *Code de déontologie des psychologues* qui stipule que le professionnel doit s'abstenir de recourir, pour un même client, à des interventions qui pourraient affecter la qualité de ses services

¹⁵ *Code de déontologie des psychologues*, RLRQ, c. C-26, r. 212, art. 28.

professionnels¹⁶. Ainsi, le fait d'avoir rendu des services de nature psychothérapeutique interfère avec la possibilité d'agir à titre d'expert dans le dossier, puisque cela compromet son obligation d'objectivité et d'impartialité qui est requise à cette procédure d'évaluation (APA, 2013; Bala et al., 2020; Desjardins, 2009; Poitras et Gagnon, 2020). Cette obligation déontologique est donc motivée par le désir de préserver l'intérêt du client de même que la crédibilité de l'expertise en établissant que le psychologue ne peut avoir de lien préexistant avec les clients avant la réalisation de son évaluation¹⁷ (OPQ, 2008), un principe qui est également reconnu dans le milieu judiciaire (Bala et al., 2020). De même, l'article 29 du *Code de déontologie* stipule que le psychologue qui aurait agi comme expert ne peut, par après, devenir le psychologue traitant des personnes ayant fait l'objet de son expertise. Bien que des exceptions à cette règle peuvent être rencontrées, cette pratique n'est pas encouragée dans les milieux puisque ce changement de rôle aurait des conséquences pour la suite des choses. En effet, le psychologue ne pourrait plus être impliquée auprès de cette famille à titre d'expert¹⁸ selon le même principe d'objectivité évoqué précédemment. En somme, conformément au *Code de déontologie des psychologues*, le rôle de psychothérapeute et celui d'expert semblent incompatibles pour un même client en raison des exigences d'objectivité et d'impartialité qui sous-tendent le processus d'EPP, de même que des conflits de rôle qui peuvent survenir.

¹⁶ *Code de déontologie des psychologues*, RLRQ, c. C-26, r. 212, art. 28.

¹⁷ Notons qu'une certaine souplesse peut être accordée si l'expert fait la démonstration que les liens préexistants n'interfèrent pas avec ses obligations d'impartialité et que des moyens pour préserver la confiance des parties concernées sont pris le cas échéant (APA, 2013).

¹⁸ *Guide explicatif concernant le Code de déontologie des psychologues du Québec*, Ordre des psychologues du Québec, art. 28 et 29, p. 15.

Perspective clinique

Au-delà des principes déontologiques, la distinction entre psychothérapeute et psychologue expert a également été discutée dans la littérature sous l'angle de la relation professionnel-client, de l'attitude professionnelle, des limites du secret professionnel, de la durée des services, de la posture professionnelle et de la teneur du rapport d'évaluation (AFCC, 2022; Bala et al., 2020; Desjardins, 2009; Greenberg et Shuman, 1997; Grisso, 2010; Kaufman et al., 2023). Les prochaines pages suggèrent d'approfondir ces différences afin de témoigner de l'importance que les experts soient suffisamment formés et outillés pour l'exercice de la pratique de l'expertise.

Objectifs du service, posture professionnelle et relation avec le client

D'abord, l'un des objectifs premiers du psychothérapeute est la construction et le maintien d'une alliance de travail qui contribuera à l'atteinte des objectifs thérapeutiques préalablement définis (Brillon, 2018; Kaufman et al., 2023; Wampold, 2015). Naturellement, la psychothérapie aura comme finalité de « favoriser chez le client des changements significatifs dans son fonctionnement cognitif, émotionnel ou comportemental, dans son système interpersonnel, dans sa personnalité ou dans son état de santé »¹⁹. Cela infère que le psychothérapeute soit résolument engagé aux côtés de son client (Roussillon, 2023), qu'il adopte une posture bienveillante et empathique, et qu'ensemble, ceux-ci développent une intersubjectivité qui se voudra apaisante (Brillon, 2018; Stern, 2003). Les objectifs de suivi sont d'ailleurs établis d'un commun accord entre

¹⁹ *Code des professions*, RLRQ, c. C-26, art. 187.1

le psychothérapeute et le client (Shuman et Greenberg, 2003; Wampold, 2015) et la procédure d'évaluation clinique s'inscrit dans un cadre plus souple de recherche d'information (Desjardins, 2009; Kaufman et al., 2023). En effet, le travail prend racine dans la réalité subjective du client, soit la façon dont il perçoit et vit les choses (Stern, 2003), plutôt que dans une quête de vérité. Les psychothérapeutes peuvent d'ailleurs, selon certains auteurs (Bala et al., 2020), se montrer réticents à questionner la véracité des informations obtenues ce qui pourrait potentiellement limiter la valeur probante de tout témoignage. Le processus d'accompagnement psychothérapeutique se veut donc exploratoire et collaboratif (Kaufman et al., 2023), bien que des distinctions puissent exister selon les approches théoriques mobilisées par le psychothérapeute.

En expertise, la posture du psychologue expert doit être neutre (Desjardins, 2009) afin que ce dernier puisse s'acquitter de son mandat de manière impartiale, équitable et indépendante (APA, 2013; Kaufman et al., 2023). L'objectif est ici de recueillir des informations par une procédure analytique pour guider l'élaboration de recommandations en lien avec la question juridique soulevée et pour émettre des hypothèses éclairées sur le fonctionnement individuel, coparental et familial (APA, 2013; Kaufman et al., 2023). Pour ce faire, l'expert cherche à brosser un portrait en s'appuyant sur diverses sources tierces, telles que l'examen de documents, les entretiens avec des tiers, des séances d'observations, l'utilisation de tests psychométriques, etc. (AFCC, 2022; APA, 2013; Bala et al., 2020; Desjardins, 2009). L'expert doit donc s'assurer de maintenir une distance émotionnelle qui lui permette d'apprécier l'ensemble des informations, de manière

précise, professionnelle et équitable, en demeurant vigilant face aux déclarations qu'il reçoit (APA, 2013). Le pragmatisme viendrait ainsi s'opposer à l'acceptation inconditionnelle dont fait preuve le psychothérapeute, puisque nécessaire à la protection de l'objectivité et la neutralité de l'expert (Bala et al., 2020; Desjardins, 2009; Kaufman et al., 2023).

Procédure et limite du secret professionnel

Par la suite, le client en suivi thérapeutique est assuré d'une pleine confidentialité sauf dans les quelques situations où la loi oblige la divulgation d'information²⁰ (notamment pour la protection du client ou celle d'autrui). Évidemment, ce secret professionnel engendre un sentiment de sécurité et d'ouverture où l'authenticité peut se déployer au service du processus thérapeutique (Brillon, 2018; Rogers et Bettignies, 1963). L'exercice de la psychothérapie se fait ainsi normalement dans un climat exempt de pression ou de litige ce qui permet un lieu de « co-réflexion » favorable (Kaufman et al., 2023; Stern, 2003). À l'opposé, en consentant à la réalisation de l'expertise, les membres de la famille consentent également que les informations soient partagées à l'intérieur de son rapport et qu'ils répondent à l'ensemble des questions posées, dans l'éventualité d'un témoignage (Desjardins, 2009). Cela peut naturellement amener les parents à se présenter sous un jour favorable ou à présenter une attitude méfiante et réfractaire au professionnel (Desjardins, 2009; Godbout et al., 2014; Locat et al., soumis; Maheux et al., 2018; Paquin-Boudreau et al., 2022). Or, ce type d'attitude défensive dans le cadre d'un suivi psychothérapeutique

²⁰ *Code de déontologie des psychologues*, RLRQ, c. C-26, r. 212, art. 18.

pourrait annoncer une contre-indication à la poursuite des services, puisque représentant un bris relationnel difficilement surmontable et non propice à une atmosphère de travail (Desjardins, 2009).

Additionnellement, le contexte litigieux de l'expertise peut induire chez les parents la crainte de perdre ou de voir diminuer les contacts avec leurs enfants (Locat et al., soumis), ce qui contribue à une atmosphère relationnelle tendue où les stratégies défensives peuvent biaiser les interactions professionnel-client (Bucky et Callan, 2014; Paquin-Boudreau et al., 2022). Cette tension est d'autant plus forte lorsque l'expertise est perçue comme déterminante pour l'avenir familial (Desjardins, 2009; Kaufman et al., 2023; Locat et al., soumis). De ces faits, l'établissement d'une alliance de travail lors du processus d'expertise demeure un défi supplémentaire avec lequel les experts doivent composer et ce, tout en protégeant la posture de neutralité qui lui est demandée (Desjardins, 2009; Paquin-Boudreau et al., 2018). Or, la recherche suggère que les infractions à cette posture de neutralité et d'impartialité font régulièrement l'objet de plaintes aux organismes de surveillance des pratiques professionnelles (Bow et al., 2010; Kaufman et al., 2023).

Notion de client élargie

Une autre différence entre les psychothérapeutes et les psychologues experts concerne la notion de client. Si les psychothérapeutes sont habitués de travailler avec un client unique, soit une personne ou un groupe de personnes qui participe au processus thérapeutique et qui paie pour ce service, la réalisation d'une expertise fait plutôt appel à

la notion de client élargie. Effectivement, le client fait à la fois référence à la personne qui mandate le psychologue, à la famille qui est soumise à l'évaluation, aux avocats qui les représentent, au juge qui autorise ou ordonne sa réalisation de même qu'aux personnes qui paient pour ce service (OPQ, 2004; Greenberg et Shuman, 1997; Maheux et al., 2018). Le concept large de client vient donc ajouter une complexité à l'interprétation et à l'application des devoirs et obligations du psychologue dans le domaine de l'expertise, tel que sa neutralité et son objectivité. Les écarts déontologiques étant une cause fréquente de plaintes dans ce domaine de pratique (Bow et al., 2010; Kaufman et al., 2023), il est essentiel que les experts bénéficient d'un soutien approprié pour leur permettre d'appliquer rigoureusement leurs responsabilités et obligations déontologiques.

Temporalité

D'un autre côté, la durée du processus thérapeutique peut varier entre quelques séances à plusieurs années de suivi en fonction de différentes variables comme le niveau de souffrance, les ressources financières, le milieu de pratique ou bien encore les situations de vie du client (Brillon, 2018). Généralement, ce processus représente un engagement à long terme tant pour le psychothérapeute et que pour le client. À l'opposé, le processus d'expertise possède une date de fin souvent connue d'avance et est marqué notamment par la transmission au tribunal par le professionnel d'un rapport d'expertise, par un témoignage durant lequel ce dernier explicite ses opinions et recommandations et/ou par le dénouement des procédures judiciaires. La présence de l'expert dans la vie des familles est donc brève et ponctuelle, contrairement au travail du psychothérapeute. Cependant,

l'impact du rapport d'expertise exercera une influence à long terme sur la trajectoire de vie de ces familles (APA, 2021; Kaufman et al., 2023; Locat et al., soumis). Cette réalité souligne l'importance d'un travail rigoureux et éthique, puisque les conclusions de l'expertise peuvent avoir des répercussions profondes bien après la fin du processus.

Contenu du rapport

Bien que la structure des rapports d'expertise soit semblable aux rapports d'évaluation clinique, certains chercheurs avancent que leur contenu et leur style diffèrent (Grisso, 2010; Heilbrun et al., 2008; Young, 2016), en raison notamment de la nécessité de répondre à des questions juridiques et des clients auxquels le rapport s'adresse. Cela exige que les liens entre les données cliniques et les opinions formulées dans le rapport soient explicités de manière détaillée et écrit dans un langage permettant à un auditoire non spécialisé d'en comprendre aisément le contenu (Grisso, 2010; Heilbrun et al., 2004). Ainsi, le rapport d'expertise doit éviter l'utilisation de termes cliniques non suffisamment définis qui pourrait induire une fausse compréhension du fonctionnement de l'individu ou de la famille (APA, 2022). De plus, l'expert doit ajuster le format de son rapport écrit aux besoins des tribunaux afin d'en permettre une utilisation optimale, tout en protégeant l'intégrité des personnes faisant l'objet de l'expertise.

Dans cette perspective, des chercheurs ont établi des listes exhaustives de principes pour guider la rédaction des rapports d'expertise (voir les travaux de Heilbrun et al., 2004; 2008) affirmant les besoins spécifiques à ce domaine. En effet, si le contenu des rapports

d'évaluation clinique peut s'appuyer seulement sur des informations autodéclarées par le client, le rapport d'expertise psychologique doit mettre en valeur la démarche multi-sources et multi-méthodes sur laquelle il repose (APA, 2022; Heilbrun et al., 2008; OPQ et al., 2006). Malgré la présence de directives, un langage inadapté au contexte psycholégal est observé dans les pratiques professionnelles (Grisso, 2010; Ireland, 2012).

En somme, bien que le psychothérapeute et l'expert cherchent à comprendre le fonctionnement intrapsychique et relationnel de leurs clients de même que leur patron de comportements, leurs postures respectives, le processus dans son ensemble de même que la finalité de l'exercice diffèrent de façon importante (APA, 2022; Desjardins, 2009; Greenberg et Shuman, 1997; Kaufman et al., 2023). Guider et traiter la personne en coconstruisant une compréhension de son univers subjectif s'oppose ici à porter un regard objectif sur le fonctionnement individuel et familial et à se prononcer sur l'influence des enjeux présents au dossier (Kaufman et al., 2023). L'évaluation menée par le psychothérapeute lui sera donc utile pour établir un plan de traitement adapté au processus de diagnostic différentiel alors que celle réalisée par expert lui servira à donner son opinion et à appuyer ses recommandations sur la question en litige, sans par après, pouvoir accompagner la famille dans le processus de guérison (Kaufman et al., 2023). Au terme de cette démonstration, il apparaît donc clair que des distinctions sous-tendent leur travail. Par conséquent, les psychologues experts doivent être formés à exploiter leurs compétences cliniques, notamment en matière d'observation, d'évaluation, de diagnostic, de compréhension des dynamiques familiales et de l'impact de la personnalité sur le

fonctionnement, tout en respectant les balises éthiques et légales qui prévalent (Kaufman et al., 2023).

Or, le cursus universitaire proposé aux futurs psychologues du Québec n'inclut aucune formation permettant de les sensibiliser à leur rôle potentiel au sein des systèmes de justice et de développer leurs compétences à l'évaluation psycholégale. De plus, bien que la nécessité d'une formation de pointe pour mener à bien une expertise de qualité soit indéniable, aucune certification additionnelle n'est requise pour la pratique de l'expertise au Québec (Desjardins, 2009), comme ce l'est dans certains endroits dans le monde (Kaufman et al., 2023). Rappelons finalement qu'une obligation de compétence²¹ inhérente à la pratique du psychologue est imposée à tout professionnel inscrit au tableau de l'Ordre des psychologues du Québec de même que des heures de supervision et de formation continue. Malgré ces dispositions qui visent la qualité des services rendus, les pratiques professionnelles dans ce domaine soulèvent des inquiétudes au sein des communautés de pratique psychosociale et juridique.

Qualité des pratiques actuelles

Tel que discuté précédemment, l'EPP représente un élément de preuve précieux pour le tribunal, particulièrement dans les dossiers complexes du droit de la famille. Rappelons également que celle-ci est influente puisque les juges tendent à suivre les recommandations émises par les experts (Bala et Leschied, 2008; Lahaie et al., 2023;

²¹ Art. 7 du *Code de déontologie des psychologues du Québec*, RLRQ, c. C-26, r.212

Paquin-Boudreau et al., 2022). Cependant, des préoccupations concernant la qualité globale de ce type d'expertise existent dans les milieux juridiques (Bala et al., 2020; Barreau du Québec, 2005; Tippins et Wittmann, 2005) et sont confirmées par la recherche scientifique (Grissó, 2010; Guerreiro, et al., 2014; O'Neill et al., 2018; Zumbach et Koglin, 2015). Enfin, le nombre important de plaintes en déontologie ou de poursuites pour fautes professionnelles soulève des préoccupations dans ce domaine de pratique (Bow et al., 2010; Kaufman et al., 2023; Kirkland et Kirkland, 2001).

Puisque L'EPP est une démarche qui peut être longue, coûteuse et intrusive pour les membres de la famille, sa réalisation doit présenter des bénéfices qui surpassent ces inconvénients (Ackerman et al., 2021; Bala et al., 2020; Poitras et Gagnon, 2020; Poitras et al., 2023). En revanche, des mauvaises pratiques en matière d'EPP peuvent conduire à des conséquences importantes telles que le rejet du rapport d'expertise, engendrant ainsi des délais additionnels, des coûts élevés et des perturbations inutiles (Bala et al., 2020). Afin de prévenir ce scénario, il s'impose que le travail de l'expert soit réalisé dans le plus grand respect des standards scientifiques et déontologiques, tel que ceux définis par l'APA (2013; 2020; 2021; 2022), l'AFCC (2016; 2022) et l'OPQ et al., (2006).

Pourtant, la recherche révèle une disparité quant aux procédures d'évaluation utilisées par les experts (Zumbach et Koglin, 2015), une mauvaise utilisation des instruments de mesure (Bala et al., 2020; Birnbaum et al., 2007) de même qu'un langage écrit imprécis, insuffisamment nuancé ou trop technique dans les rapports produits (Grissó, 2010;

Ireland, 2012; Locat et al., soumis). Un manque de cohérence entre les différentes sections des rapports (Guerreiro, et al., 2014), des inquiétudes au niveau de l'impartialité de l'expert (Bow et al., 2010; Grisso, 2010; Murrie et al., 2013; Locat et al., soumis; Zwartz, 2018) et de la justesse des informations rapportées (Bow et al., 2010; Locat et al., soumis) de même que des lacunes quant à la profondeur et la clarté de l'analyse proposée par l'expert (Christy et al., 2004; Guerreiro et al, 2014; Hecker et Steinberg, 2002; Poitras et al., 2023) sont également observés. De plus, une proportion importante des plaintes déposées auprès des ordres professionnels concerne des allégations de biais de la part de l'expert, d'une évaluation inadéquate ou de la négligence de certains enjeux liés à la situation présentée (Bow et al., 2010). Cela soulève des questionnements quant à la rigueur professionnelle de cette démarche, d'autant plus que les décisions judiciaires qui en découlent peuvent avoir des conséquences majeures, particulièrement lorsque des enjeux de violence sont présents.

Bien que les études précédemment citées se soient intéressées à la qualité des expertises produites par des professionnels de la santé, aucune à notre connaissance n'a étudié spécifiquement les EPP en matière familiale. Or, comme il a été exposé précédemment, le domaine du droit de la famille présente des spécificités uniques qui demandent également un ajustement de la pratique d'expertise. D'ailleurs, des lignes directrices spécifiques à ce domaine d'expertise ont été publiées à plusieurs reprises sur

le sujet, appuyant de ce fait son caractère distinct²². Considérant l'utilisation fréquente de cet élément de preuve (Brunet, 2014; Krauss et al., 2009), des coûts inhérents importants (Poitras et Gagnon, 2020), de son influence sur le dénouement des procédures (Bala et al., 2020) et conséquemment sur la trajectoire de vie de la famille (Locat et al., soumis), une pratique compétente s'impose.

L'étude *What do Cases Under Investigation Tell us?* vise à examiner la qualité des rapports d'expertise en matière familiale pour recenser les problèmes les plus fréquemment observés. Elle s'inscrit dans un contexte où les lignes directrices en vigueur au Québec remontent à 2006 et où une pénurie de professionnels dans ce domaine est déplorée. Cette recherche propose d'évaluer directement les rapports d'expertises produits dans le cadre d'évaluations familiales menées au Québec. L'accès à ces données de recherche constitue une occasion exceptionnelle d'analyser concrètement le contenu des rapports afin de les comparer aux lignes directrices établies dans ce domaine. À la lumière des résultats, cette recherche devrait non seulement circonscrire les défis et problèmes présents dans les rapports d'évaluation en identifiant les décalages entre le contenu et les lignes directrices en vigueur, mais aussi proposer des solutions concrètes qui répondent aux besoins croissants pour l'ensemble des professionnels concernés.

²² Voir par exemple : *APA Guidelines for Psychological Assessment and Evaluation* (APA, 2020), ou *Guidelines for examining intimate partner violence: A supplement to the AFCC model standards of practice for child custody evaluation* (AFCC, 2016) ou *Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès* (OPQ et al., 2006).

Article scientifique

Parenting plan Evaluation: What do Cases Under Investigation Tell us?

Parenting plan Evaluation: What do Cases Under Investigation Tell us?²³

Marois, A.¹, Poitras, K.², Da Silva Guerreiro, J.³, Godbout, E.⁴, Maheux, J.², Paquin-Boudreau, A.⁵

¹ *Psy, D. at Department of Psychology, University of Québec at Trois-Rivières, 3351, boul. des Forges, Trois-Rivières, Québec G8Z 4M3, Canada*

² *Professor at Department of Psychology, University of Québec at Trois-Rivières, 3351, boul. des Forges, Trois-Rivières, Québec G8Z 4M3, Canada*

³ *Professor at Department of Psychology, University of Montreal, Pavillon Marie-Victorin, 90 av. Vincent d'Indy, Montreal, Québec H2V 2S9, Canada*

⁴ *Professor at School of Social Work and Criminology, Laval University, Charles-De Koninck Pavilion, 1030, avenue des Sciences-Humaines, Québec (Québec) G1V 0A6, Canada*

⁵ *Assistant professor at Department of Psychology, University of Sherbrooke, 2500, boulevard de l'Université, Sherbrooke, Québec, J1K 2R1, Canada*

Corresponding Author: Arianne Marois, Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières, Québec, Canada. Secrétariat du département de psychologie, UQTR, 3351, boul. des Forges, C.P. 500, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7; (819) 376-5011, ext. 3520; arianne.marois@uqtr.ca

²³ Les normes de présentation de la revue dans laquelle cet article a été soumis (Professional Psychology: Research and Practice) se trouve sur ce site internet : <https://www.apa.org/pubs/journals/pro>

Abstract

Family litigation is becoming increasingly complex, with critical issues such as high-conflict parental disputes, mental health concerns, and allegations of family violence. Given these challenges, Parenting Plan Evaluations (PPE) are often considered a valuable tool to assist courts in assessing the best interests of the child. However, the quality of PPEs is frequently questioned due to analytical shortcomings, improper use of assessment tools, and inappropriate technical language. Our study, based on an analysis of 46 expert reports submitted for investigation between 2008 and 2021, reveals recurrent concerns regarding inaccurate information, lack of impartiality, and questionable assessment methods. The findings highlight the need for experts to conduct rigorous evaluations of relevant issues, including psychopathology, high-conflict separations, substance use problems, and intimate partner violence. The GSMP was used to identify these gaps. For mental health professionals, this study underscores the importance of strengthening competencies in family assessment, particularly in child development, family violence, and coparenting. Expert reports must be written in a neutral and accessible language, avoiding scientific jargon. These improvements are crucial to ensuring fair and well-informed judicial decisions. The implications for future practice are clear: it is imperative to promote rigorous and impartial professional practices while supporting ongoing training for experts. Further research is needed to develop best practices and address specific training needs in this critical field. *Keywords:* Parenting Plan Evaluation, Family Law, Child Custody Evaluation, Practice enhancement.

Introduction

Family litigation tends to be increasingly complex (Bow & Quinell, 2004; Lahaie et al., 2023; Paquin-Boudreau et al., 2022), and is characterized by heightened parental conflict, mental health problems, allegations of domestic violence and parental alienating behaviors (Birnbaum & Bala, 2010; Godbout et al., 2023; Patel & Choate, 2014; Zumbach & Koglin, 2015). These disputes primarily revolve around parental time and are more likely to involve preschool-aged children (Godbout et al., 2023; Poitras et al., 2020), thus sparking highly emotional debates.

To inform the courts on a child's best interests, parenting plan evaluations (PPE) are now commonly used within Western legal systems (Krauss et al., 2009; Patel & Choate, 2014; Semple, 2011). Typically conducted by a social worker or psychologist, the PPE, assesses the individual, dyadic, and family functioning of the involved parties, providing recommendations on parenting time that align with the child's best interests (Emery et al., 2005). Despite involving significant delays and financial costs (Bala et al., 2020; Poitras & Gagnon, 2020; Poitras et al., 2023), PPEs are highly valued by judges who generally follow the evaluators' recommendations (Bala et al., 2020; Day et al., 2000; Lahaie et al., 2023; Paquin-Boudreau et al., 2022). Given the significant impact of the evaluator's opinion and the vulnerability of these families, it is essential to document the professional practices used and identify areas for improvement.

To support professional practices, various guidelines have emerged, such as the *Guidelines for Child Custody Expertise and Access Rights (Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde et de droits d'accès* [free translation]; Ordre des psychologues du Québec [OPQ] et al., 2006), the *Guidelines for Parenting Plan Evaluations in Family Law Cases* (Association of Family and Conciliation Courts [AFCC], 2022), and the *Guidelines for Child Custody Evaluations in Family Law Proceedings* (American Psychological Association [APA], 2022). These documents provide guidance on best professional practices in the field; however, they are neither mandatory, definitive, nor exhaustive (AFCC, 2022; APA 2013, 2022; OPQ et al., 2006). As a result, the guidelines and principles underlying PPE clarify practice standards while respecting professional autonomy (APA, 2015). This allows evaluators' to adapt their assessment methods to the specificities of each family. However, the disparity in professional practices raises questions among lawyers and judges who are unable to gauge the scientific validity of methodologies employed (Neal & Grisso, 2014).

The quality of PPE has been the subject of criticism (Barreau du Québec, 2007; Bow & Quinnell, 2004; O'Neill et al., 2018). Indeed, studies reveal flaws regarding the depth and clarity of the evaluators' analysis, the incorrect use of assessment instruments and language problems such as the use of inadequate or overly technical language in the reports (Christy et al., 2004; Grisso, 2010; Hecker & Steinberg, 2002; Ireland, 2012; Poitras et al., 2023; Robbins et al., 1997; Skeem et al., 1998). Moreover, the growing number of professional malpractice complaints raises concerns about practices in this area

(Bow et al., 2010; Kirkland & Kirkland, 2001). Yet very few studies have examined professional practices of psychologists conducting PPE and, to our knowledge, none in Canada. To support the development of best practices and target training needs in this field, more research is needed.

Decisive nature of PPE in family court setting

As presented in the *Guidelines for Psychological Assessment and Evaluation* (APA, 2020), forensic evaluation is an assessment process designed to gather relevant information about individuals, groups, or institutions to formulate recommendations for the court. More specifically, PPE is an objective evaluation process involving every family member, which aims to draw up a portrait of parents and children to formulate recommendations in the child's best interests, particularly regarding the parenting time schedules (AFCC, 2022; APA, 2013, 2022; OPQ et al., 2006). It is important to note that the child's best interest, a concept that prioritizes the child's needs over those of the parents, is the leading legal criterion in family disputes and must fundamentally guide the professional's practice (art. 16 of *Loi sur le divorce*²⁴; art. 33 of *Code civil du Québec*²⁵; Bala, 2004; Castelli & Gouba, 2005; Paré, 2018). However, it is important to remember that the judge maintains full decision-making autonomy and is not obligated to follow the expert's recommendations. Nonetheless, the literature suggests that judges tend to follow evaluators' advice on the parenting time schedules in a very high proportion, ranging from

²⁴ *Loi concernant le divorce et les mesures accessoires*, L.R.C (1985), ch.3 (2^e supp.).

²⁵ *Code civil du Québec*, L.Q, 1991, c. 64.

75% to 92% (Day et al., 2000; Lahaie et al., 2023; Paquin-Boudreau et al., 2022). A Canadian study also highlighted that judges recognize the significant impact of their decisions on the child's life trajectory and appreciate the involvement of an evaluator to enlighten them on the child's best interests (Poitras et al., 2023). Given the influential role of PPE, evaluators should be skilled and adhere to professional standards to maximize the impact of their opinions and reduce risks (O'Neill et al., 2018; Poitras & Gagnon, 2020).

Evaluators Practices: Current Challenges

Evaluators' practices are governed by general professional ethical standards, legal requirements, and scientific guidelines (AFCC, 2022; APA, 2020, 2022; OPQ et al., 2006). However, some authors argue that these guidelines are rather generic (O'Neill et al., 2018) and significant concerns have been raised about the performance of these assessments (Grisso, 2010; Guerreiro et al., 2014). The high rate of complaints against these professionals and the disciplinary actions taken by Professional Boards raises legitimate concerns about the quality of PPE (Bow et al., 2010; Grisso, 2010; Guerreiro et al., 2014; Kirkland & Kirkland, 2001; Suche & Boyd, 2017).

First, the assessment process must be rigorous and equitable for each parent, except in cases where one parent presents specific issues requiring a more thorough assessment (AFCC, 2022; APA, 2022; OPQ et al., 2006). Certain relevant issues such as the presence of psychopathology (Weijers et al., 2018), substance abuse (Hatzis et al., 2017), and domestic violence (Evans et al., 2008; Jaffe et al., 2023; Ministère de la Justice du Canada,

2013) are crucial to document, as they have a direct impact on children adjustment (Amato, 2010; Evans et al., 2008 ; Teubert & Pinquart, 2010) and can interfere with parenting skills. These issues must consequently be considered when assessing the child's best interests and should be discussed in the evaluator's report (AFCC, 2016 ;2022; APA, 2022; Jaffe et al., 2023, OPQ et al., 2006). Despite well-established principles in the literature, nearly a quarter of inquiry requests allege that evaluators have inadequately assessed these issues in the family context (Bow et al., 2010; Grisso, 2010). This discrepancy can significantly affect the quality of the expert's opinion and the resulting judicial decisions, particularly in cases involving domestic violence. In Quebec, decision-makers are demonstrating a strong political will to systematically combat violence by incorporating into the *Code de procédure civile*²⁶ the possibility for courts to issue protection orders in situations of domestic violence. Additionally, recent amendments to the *Loi sur le divorce*²⁷ remind courts of their obligation to consider family violence issues in their judicial decisions, aiming to promote the safety of family members.

Good practice standards argue that it is essential for the decision-making evaluator's process to be thoroughly described so that the court can understand the reflexive process leading to clinical insights and, consequently, to recommendations (Conroy, 2006; Heilbrun, 2006; Melton et al, 2007; Wettstein, 2010). It should be emphasized that the evaluator's report serves as a testimony and must be self-supporting²⁸ (APA, 2022; OPQ,

²⁶ Code de procédure civile du Québec, RLRQ c C-25.01, art 509.

²⁷ *Loi modifiant la Loi sur le divorce*, L.C. 2019, ch.16.

²⁸ Code de procédure civile du Québec, RLRQ c C-25.01, art 293.

2008). Therefore, the presentation of the professional's clinical understanding should be constructed from a convergence of evidence (Grasso, 2010; Guerreiro et al., 2014). This requires the evaluator to link various results obtained through formal assessment instruments, parent-child observations, interviews, collateral sources, document consultation, and other methods, and to explicitly detail their analysis (APA 2013; Guerreiro et al., 2014; OPQ 2002; OPQ et al., 2006). These elements collectively contribute to the coherence of an evaluator's report (Guerreiro et al., 2014). Some researchers also recommend that the evaluator supports their theoretical assertions with relevant scientific literature on the subject, thereby enhancing the credibility of his or her opinion and underscoring the importance of social sciences in informing judicial decisions (Guerreiro et al., 2014; Skeem et al., 1998; Wettstein, 2005). Interviews with Quebec judges reveal that they expect the evaluator's recommendations to stem from a sufficiently detailed analysis (Poitras et al., 2023). However, Grasso's study (2010) indicates that more than half of the errors in reports (56%) are due to insufficient explanation of the evaluator's opinion. This concern is echoed by several empirical studies, highlighting the persistent difficulty for professionals to clearly connect the data obtained in the assessment with their expert opinion (Christy et al., 2004; Guerreiro et al., 2014, Hecker & Steinberg, 2002; Poitras et al., 2023).

Writing style is also a recurrent issue. The evaluator should employ a neutral tone, be attuned to the realities of families and adapt the language to a non-scientific audience (AFCC, 2022; APA, 2013, 2022; OPQ et al., 2006). This highlights the importance of

avoiding scientific jargon or undefined psychological terms that could negatively impact families. However, Grisso's (2010) study found that 19% of reports in his sample contained language-related issues, including the use of derogatory terms or scientific jargon.

Considering these requirements, evaluators must possess education and training in various areas, including child development, best interests of the child, the impact of parental separation, patterns of family violence, coercive controlling behaviors, parent-child contact issues, and resist-refuse dynamics. This comprehensive knowledge base is essential for establishing an evaluative assessment method and a clinical understanding that is sensitive to these complexities (AFCC, 2022). Evaluators must always remain impartial and rigorous to ensure a fair and equitable process for all parties involved (AFCC, 2022; APA, 2013). Despite these standards, the most common complaint against evaluators (49%) is perceived bias, followed by dissatisfaction with procedures (35%) (Bow et al., 2010).

The study conducted by Grisso (2010) identifies the ten most frequently cited errors in 62 forensic reports deemed inadequate by the *American Board of Forensic Psychology* (ABFP). The ABFP oversees the certification process for forensic psychologists in the United States, ensuring a high level of competency among certified professionals. Grisso's study reveals significant flaws in the evaluators' practices. However, it is important to note that Grisso's analysis was based solely on evaluators' comments, without access to

the actual files or report content. Additionally, a substantial portion of the study focused on criminal forensic reports (73%), with only 8% pertaining to child custody and abuse cases, thereby limiting the study's relevance to family court situations.

The present study aims to examine the quality of psychological and psychosocial evaluations (PPE) in family court and to identify the most frequently observed concerns. To achieve this, the research team focused on PPEs submitted to the *Ordre des Psychologues du Québec* (OPQ)²⁹³⁰ for investigation. The analysis was conducted using the *Benchmarks for Best Professional Practices in Psychological and Psychosocial Assessment (Grille de soutien aux meilleures pratiques professionnelles en matière d'expertise psychologique et psychosociale* [GSMP]; Poitras et al., 2021 [free translation]), an assessment grid developed by our research team. This grid is based on scientific literature specifying best practices in PPE (for example, Grisso, 2010; Guerreiro et al., 2014), as well as relevant professional practice guides (e.g. AFCC, 2016; APA, 2013; Code de déontologie des psychologues; OPQ et al., 2006).

²⁹ In Quebec, the Office of the Syndic is responsible for receiving reports from the public, conducting investigations to verify the validity of allegations, and assessing whether the psychologist complies with the Professional Code and the Psychologists' Code of Ethics. Subsequently, it decides whether it is necessary to file a complaint with the disciplinary board to impose sanctions. In the event of a complaint, the syndic becomes the official complainant and assumes all associated responsibilities. In the absence of complaints, measures may be agreed upon to prevent the recurrence of the situation.

Method

Sample

The sample consists of all files submitted for investigation between 2008 and 2021 involving PPE. Files investigated prior to 2008 were excluded due to the expiration of the retention period. Files assessing only a single parent or a child were also excluded. A total of 46 files were examined, including some from the same psychologists; bivariate analyses confirmed no difference on the central scales of the grid between psychologists surveyed once or multiple times. Additionally, six files contained both an initial evaluator report and a supplementary evaluator report. Since the bivariate analyses indicated no overall quality difference between these two types of documents, both were retained in the sample.

The psychologists involved in the study had between 19 and 56 years of professional experience ($M = 38.4$ years; $SD = 10.33$). The evaluator reports ranged from 8 and 99 pages in length ($M = 39$ pages; $SD = 20.23$) with the number of issues discussed in the evaluator reports ranging from 1 to 6 issues ($M = 2.63$; $SD = 1.17$). These issues primarily concerned domestic violence (58.7%, $n = 27$), mental health (54.3%, $n = 25$) or parenting skills (43.5%, $n = 20$). The family situations discussed in the evaluator reports involved between 1 and 5 children ($X = 1.7$; $SD =$) an average of 1.7 children (Range: 1 - 5). Complaints primarily concerned incorrect or incomplete information (58.7%, $n = 27$), impartiality (50%, $n = 23$), criticism of the assessment methods used (50%, $n = 23$), inappropriate attitude of the psychologist (32.6%, $n = 15$), failure to meet deadlines

(17.4%, n = 8), conflicts of interest (10.9%, n = 5), and non-compliance with the mandate (8.7%, n = 4). Finally, the Syndic's decision report revealed that 17.4% of the files examined in this study (n = 8) led to a complaint or limitation of practice, 30.4% of the files (n = 14) were closed with a recommendation or a warning, and 52.2% (n = 24) were closed with the finding that no ethical violation had occurred.

Procedure

Initially, the research team developed the GSMP (Poitras et al., 2021), which was subsequently validated by the same research team. The validation process ensured the tool's consistency with existing practice guides, the clarity and relevance of its items, and the precise definition of the grid's seven scales. Afterward, a member of the Syndic's office identified all the files that met the study's inclusion criteria and provided them to the research team after anonymization. A research assistant trained in GSMP analyzed five files to pilot the grid and assess its effectiveness. Based on this initial analysis, the research team made adjustments, improving the formulation of certain criteria and merging some items. The remaining 46 files were then analyzed at the offices of the *Ordre des Psychologues du Québec* by the same research assistant. At the conclusion of data collection, a second research assistant independently analyzed five randomly selected files. The inter-rater reliability showed a high level of agreement for the total score assigned to the files ($r = 0.91$, $p < 0.05$, 95% CI [0.35, 1.00]).

Measuring instrument

The GSMP consists of 58 items (see Appendix), divided into 8 scales (see Table 1). The items on the *Formal Quality* scale (6 items) are based on best practices in evaluator report writing, including structure, form and writing style. The *Consent and Procedures* scale (3 items) primarily assesses compliance with the evaluator's ethical obligations, as well as adherence to the prescribed 90-day deadline. *Methodology and Clarity of the Issues Assessed* scale (14 items) focuses on the methods employed by the evaluator to fulfill their mandate (e.g., assessment instruments, parent-child observation grids, etc.). The *Information and Observations Stemming from Multiple Sources* scale (5 items) evaluates the quality and relevance of the information presented in the evaluator report. The *Depth of Analysis* scale (10 items) assesses the quality of the analysis provided in the report. This scale examines how the evaluator explains their decision-making process, based on their observations and on the scientific knowledge. Information from different sources must be integrated, and the analysis that informs the recommendations must be accessible to the reader. The *Relevance and Consistency* scale (9 items) measures the consistency between the information presented and the assessment method used. The *Objectivity and Neutrality* scale (5 items) documents the evaluator's impartiality, both in writing style and in the balance of information provided about each parent. Finally, the *Moderation and Rigor* scale (6 items) examines the evaluator's conclusions and recommendations. Each item is rated on a 4-point Likert scale: *does not meet criterion* (1), *raises major concerns* (2), *raises minor concerns* (3), or *meets criterion* (4). If a criterion was not applicable to the family situation being assessed (e.g. *If elements of past*

or present violence are raised: the evaluator examines these elements in depth (criterion 7.5), a score of 0, meaning. "*criterion not applicable*", was assigned.

Analysis plan

Frequency analyses were used to identify the most frequently encountered concerns in the sample. Any item with a score below 4 was considered problematic. However, scores of 0 (criteria not applicable) were treated as missing data. Bivariate analyses were also conducted to measure the relationships between evaluator experience and expertise quality scales. The preliminary analysis revealed a substantial proportion of missing data on the Consent and Procedure Scale, preventing its reliable assessment.

Results

Descriptive analysis

Concerns were observed on all scales in varying proportions (see *Table 1* for all results). The scales most frequently noted to present were (B) *Methodology and Clarity of the Issues Assessed*, (E) *Relevance and Consistency*, (F) *Objectivity and Neutrality*, and (G) *Moderation and Rigor*. Frequency analyses highlighted the ten most common concerns in the sample. The results are presented in *Table 2*.

Table 1*Classification of Files According to Analysis Scales*

Scale	Present concerns % (n)	Meet criterion % (n)
A. Formal Quality	10.9 (5)	89.1 (41)
B. Methodology and Clarity of the Issues Assessed	26.1 (12)	73.9 (34)
C. Information and Observations Stemming from Multiple Sources	13.0 (6)	87.0 (40)
D. Depth of Analysis	15.2 (7)	84.8 (39)
E. Relevance and Consistency	26.1 (12)	73.9 (34)
F. Objectivity and Neutrality	21.7 (10)	78.4 (36)
G. Moderation and Rigor	23.9 (11)	76.1 (35)

Table 2*Ten Issues Raised by GSMP*

Concern (n valid file) [Scale]	Percentage of files where the concern is observed (n)
1. The observation measures used by the evaluator as well as their limits are not identified and/or the evaluator does not describe the environment where his observations were made (46), [B]	89.1 (41)
2. The evaluator does not refer to recent, relevant scientific literature to support his or her statements (46), [A]	89.1 (41)
3. The evaluator did not examine past or present family violence patterns and coercive controlling behaviors, when they were raised (31), [G]	77.4 (24)
4. The evaluator does not demonstrate in his report that he used the relevant information gathered through documents available in this case and/or conversations with third parties (46), [F]	76.1 (35)
5. Stepfamily members are not included in the observation procedure when applicable (27), [B]	70.4 (19)
6. The evaluator does not adequately present the assessment instruments used (objectives, psychometric properties, limitations) (41), [B]	65.9 (27)
7. Expertise does not demonstrate neutrality (e.g. Observations are biased and are reported without context (46), [F]	63.0 (29)
8. The report is not self-standing (46), [A]	43.5 (20)

Table 2*Ten Issues Raised by GSMP (suite)*

Concern (n valid file) [Scale]	Percentage of files where the concern is observed (n)
9. Not all the information presented in the report is considered in the interpretation of the results (46), [G]	37.0 (17)
10. Parenting time schedules recommendations not clearly derived from the analysis of individual and family functioning presented in the report (46), [E]	37.0 (17)

Note. It should be noted that scores of 0 (criterion not applicable) are treated as missing data, explaining the variation in the total number of files depending on the item measured.

Bivariate analysis

Bivariate analyses indicate that the formal quality of reports is positively associated with the number of years of professional experience ($r = 0.31$, $p < 0.05$ (two-tailed); CI (95%) [0.02; 0.55]). However, it is interesting to note that no scale is specifically associated with professional experience, nor with the number of issues present in the files, the number of times the evaluator was investigated or even the professional Board's conclusions.

Discussion

This study aims to examine the quality of evaluator reports in family court under investigation and to identify the most frequently observed concerns. It is the first Canadian

study on this topic, and our results are based on rarely available research data. Indeed, very few studies to date have directly analyzed the content of family evaluator reports to document their quality. First, the descriptive analysis of our sample confirms the complexity of family situations involving the family justice system and requiring a PPE. Indeed, the cases examined are characterized by high-conflict family situation, mental health issues, allegations of family and domestic violence or parental alienating behaviors. Furthermore, our study underscores the daunting challenge faced by evaluators in assessing complex family dynamics and, more specifically, in clarifying the issues of family violence patterns and coercive controlling behaviors that may be present in families experiencing parenting time disputes (Godbout et al., 2023; Poitras et al., 2021). Unfortunately, the present study reveals that in more than 75% of the cases mentioning allegations of family violence, the evaluator neither mentioned nor documented this issue in their report. This finding is alarming and adds to other studies which have also highlighted how this aspect is regularly neglected by psychosocial and legal professionals working with separated families (Paquin-Boudreau et al., 2022). Considering the obvious consequences of exposure to high conflict and family violence on parenting skills, child's well-being and adjustment following separation (Amato, 2010; Evans et al., 2008; Jaffe et al. 2023; Graham-Bermann & Perkins, 2010) as well as the risks of abuse and power imbalances, these should be the first elements assessed in a PPE (AFCC, 2016; 2022; Drozd & Olesen, 2004; Jaffe et al., 2008; Jaffe et al., 2023). Moreover, there is now a consensus in many justice systems around the world that family violence and coercive

controlling behaviors should be systematically screened and that professionals should be better trained to assess them (AFCC, 2016; Jaffe et al., 2023).

Secondly, as other studies have shown, most files analyzed were compliant, and the professionals investigated received very few disciplinary sanctions or practice limitations (Bow et al., 2010; Kirkland & Kirkland, 2001). However, an examination of the scale results reveals significant discrepancies in conduct within the expertise files surveyed. Notably, nearly one-quarter of the sample exhibited one or more concerns regarding objectivity according to the GSMP criteria. Objectivity, understood as the expert's ability to be neutral and impartial in his or her report is a fundamental obligation that professionals cannot evade³¹, as well as a clearly established guideline (AFCC, 2022; OPQ et al., 2006). Experts serve as auxiliaries of justice and must proceed impartially (Bala et al., 2020; Poitras & Gagnon, 2020). Our findings align with those of several other researchers, who have identified bias, even in evaluator testimony, as a significant concern (Bow et al., 2010; Murrie et al., 2013; Zwart, 2018). However, it can be easily understood that evaluators face highly contentious situations that can elicit strong emotional reactions from professionals (Bala et al., 2020; Desjardins, 2009; Godbout et al., 2014; Kaufman et al., 2023; Maheux et al., 2018), and the risks of unconscious bias are well-documented (Garber, 2020; Murrie et al., 2013). Beyond the guidelines that invite evaluators to guard against these risks of bias (AFCC, 2022; APA, 2020), it appears that a diversity of evaluation methods (Levitt et al., 2022), the rigor of the evaluative approach (Drozd et al.,

³¹ Art. 7 of *Code de déontologie des psychologues du Québec*, RLRQ, c. C-26, r.212

2013) as well as the application of scientific knowledge (Kelly & Ramsey, 2009) are essential safeguards for best practice.

Afterwards, our results reveal concerns about the consistency of the evaluator report. Essentially, all the results obtained through assessment instruments do not appear to be well integrated into the analysis, nor does the information gathered from consulting documents or by collateral third parties. As a result, it seems that recommendations are not clearly derived from the analysis proposed in the files reports examined. While this concern does not necessarily indicate a flaw or biased practice by the evaluator, the fact that important information has been omitted or excluded from the evaluator's analysis without explanation may give this impression. However, conducting an expertise provides judges with privileged access to certain sources of information, and they request that evaluators articulate their analysis and recommendations in a detailed manner (Poitras et al., 2023). For the evaluator to act as an auxiliary of justice, it is crucial for psychologists and social workers to rigorously report the information collected, detail how they use it in their analysis, and explain how this analysis leads to the recommendations issued (Grisso, 2010; Guerreiro et al., 2014). For instance, the professional should clarify in their analysis how the results of psychometric tests either support or contradict their observations, how these results impact parental behavior, whether they are normative within the general population, and most importantly, emphasize that they can't be considered as decisive factors in the final recommendations. Similarly, conflicting information should be

debated, and the evaluator's reasoning regarding such information should convincingly support the validity of their recommendations (Guerreiro et al., 2014).

Furthermore, this study confirms that evaluators rarely support their statements with recent and relevant scientific literature, a finding that has already been observed in other studies (Godbout et al., 2020). Although guidelines do not make it mandatory, scientists assert the added value of this practice (Bala et al., 2020; Godbout et al., 2020; Guerreiro et al., 2014; Kaufman et al., 2023), scientific knowledge being a protection against malpractices (Kelly and Johnston, 2005). Providing explanations based on evidence rather than conjecture adds significant credibility to the evaluator report, while reiterating the importance of social sciences for justice systems (Bala et al., 2020; Godbout et al., 2020).

Finally, our results show that evaluators do not adequately present the assessment instruments used (objectives, psychometric properties, limitations) in over half of the examined cases. This finding corroborates some observations indicating that assessment instruments used in expertise do not always seem to be adapted to individuals' characteristics and their cultural context (Bala et al., 2020; Birnbaum et al., 2007). This gap first complicates the work of lawyers and judges who do not possess the necessary knowledge to appreciate the quality of the tools presented. The Daubert standard³² reminds us that the evaluator must state the error rate associated with their method and demonstrate that its use is acceptable and reasonable given the judicial questions posed.

³² Daubert v. Merrell Dow Pharmaceuticals, Inc., 1993, R. c. J.-L.J., 2000 CSC 51.

Moreover, this represents a deviation from expected practices as the scope and limitations of the assessment instruments used must be clearly described in the report (OPQ et al., 2006), and psychometric tools that have not been constructed or validated with the target clientele require a description of the strengths and limitations of the conclusions by the evaluator (APA, 2013). Considering the lack of knowledge of psychometrics among lawyers and judges, they may tend to give exaggerated credibility to this information. Consequently, the professional must clearly remember the limitations of these measurement tools and use them consistently when analyzing the individual and/or family situation.

This study confirms the training needs expressed by evaluators (Blanchet & Poitras, 2018), and our results inspire the development of professional training, particularly regarding domestic violence assessment as well as report writing. Enhancing training tailored to evaluators' needs could improve professional practices while reducing the risk of investigative requests. This issue is critical, as the prospect of complaints discourages many professionals from conducting parenting plan evaluations (PPE) and, according to judges, even limits the depth of analysis in their reports (Poitras et al., 2023). While the investigative process may prompt psychologists to reflect on their methods and enhance report structure (Kirkcaldy et al., 2020), the emotional toll can be significant (Bow et al., 2010; Thomas, 2005; Woody, 2009). Research indicates that the psychological, financial, and professional consequences of an investigation affect evaluators before, during, and even after legal proceedings (Charles, 2001). Clinically, Suché and Boyd (2017) highlight

that this fear extends beyond evaluators, with psychotherapists avoiding highly conflicted families due to legal risks. However, these families require specialized care, underscoring the urgent need to promote and support this field to address the shortage of qualified evaluators in family court.

Strengths and Limitations

This study offers significant methodological strengths and practical implications. It is the first Canadian study to comprehensively assess the quality of parenting plan evaluations, addressing a major gap in the literature. Using the GSMP, the study systematically evaluates practices against international standards, identifying both concerns and strengths. The high interrater reliability further reinforces the credibility of the findings and contributes to the validation of the GSMP.

Obviously, the results obtained in the present study are not a replica of the investigative process conducted by the syndic. Indeed, it must be remembered that the OPQ Office of the Syndic has access to much richer information, whereas our study is based only on the analysis of the psychological expert reports produced. However, it should also be pointed out that these reports must be self-supporting, since they can be presented as testimonial support. The limitations we have observed are therefore highly relevant to identifying professional training needs.

Secondly, each item that makes up the GSMP grid does not have the same impact in terms of practices; some of them reflect a deviation from the rules of the art, while others reveal an obvious ethical error. Moreover, as in other studies on the quality of professional practices, the GSMP grid has not been empirically validated. However, it should be emphasized that it was designed from an exhaustive review of practice guidelines and with the involvement of a panel of seasoned evaluators.

In addition, 13 psychological expertise reports were submitted before 2015, representing 28.3% of our sample. As a result, the average quality found in our study may not be representative of the efforts made in recent years to improve PPE. Above all, our sample is made up exclusively of appraisals that have been submitted for investigation. Therefore, our findings cannot be generalized to the practices of all professionals, particularly since the evaluation reports of social worker evaluators were not included in this study. Replicating this study, based on a random sample of court cases involving psychological assessments in family law, could prove relevant in painting a more accurate picture of the current situation.

Finally, this study was unable to adequately assess the elements of the scale *Consent and Procedure* due to the limited number of items and the unavailability of relevant documents, resulting in significant missing data. Given that the time taken to complete an expertise is recognized as being problematic (Poitras et al., 2023), a future study should ensure that the necessary information is obtained to measure this item to reflect the current

situation. Indeed, judges and lawyers sometimes decide not to use the expertise service because of the long production times (Poitras et al., 2023). This situation is particularly worrisome given the valuable insight that psychologists can provide to the courts in matters of mental health, coparenting, child development and family violence. The shortage of evaluators and the delays in producing reports can be a significant obstacle to the administration of family justice.

Conclusion

Producing a PPE is a complex task, requiring skills and know-how to optimize its benefits and limit its costs. Every effort should be made to improve professional practices and support optimal use of this service. The grid used in our study is detailed and covers all the dimensions of PPE in family court. Based on best professional practice in the field of PPE, it could be used as a checklist by expert psychologists when writing their assessment and could serve as support material for training. Moreover, some suggest that the quality of parenting plan evaluations improves when experts engage in self-reflection on their practices (Witt, 2010; Zwart, 2018). Ultimately, this study highlights the challenges inherent in best practices within parenting plan evaluation and underscores the crucial role of training and supervision in supporting professionals in their work.

References

- Amato, P. R. (2010). Research on divorce: Continuing trends and new developments. *Journal of marriage and family*, 72(3), 650-666.
- American Board of Forensic Psychology*. (n.d.). <https://abfp.com/about/>
- American Psychological Association, APA Task Force on Psychological Assessment and Evaluation Guidelines. (2020). *APA Guidelines for Psychological Assessment and Evaluation*. Retrieved from <https://www.apa.org/about/policy/guidelines-psychological-assessment-evaluation.pdf>
- American Psychological Association. (2013). Specialty guidelines for forensic psychology. *The American Psychologist*, 68(1), 7-19. <https://doi-org.biblioproxy.uqtr.ca/10.1037/a0029889>
- American Psychological Association. (2015). Professional practice guidelines: Guidance for developers and users. *American Psychologist*, 70, 823-831.
- Association of Family and Conciliation Courts. (2016). *Guidelines for examining intimate partner violence: A supplement to the AFCC model standards of practice for child custody evaluation*.
- Association of Family and Conciliation Courts. (2022). *Guidelines for Parenting Plan Evaluations in Family Law Cases*. Retrieved from <https://static1.squarespace.com/static/5c43c0040ce9b9392801171c/t/64149fb57dc5e967759384b4/1679073206079/AFCC+Parenting+Plan+Evaluation+Guidelines.pdf>
- Bala, N. (2004). Assessments for postseparation parenting disputes in Canada. *Family Court Review*, 42(3), 485-510. <https://doi.org/10.1111/j.174-1617.2004.tb00665.x>
- Bala, N., Normandin, K., & Senese, C., (2020). Expert Evidence, Assessments and Judicial Notice: Understanding Children and the Family Context. *Family Law Institute*.
- Barreau du Québec. (2007). *Rapport du sous-comité magistrature-justice-Barreau sur les expertises* (p. 116). <https://institutexpert.ca/wp-content/uploads/2017/11/200707-expertises.pdf>
- Birnbaum, R., & Bala, N. (2010). Toward the differentiation of high-conflict families: An analysis of social science research and Canadian case law. *Family Court Review*, 48(3), 403-416.

- Birnbaum, R., Fidler, B. J., & Kavassalis, K. (2007). *Child custody assessments: A resource guide for legal and mental health professionals*. Thomson Carswell.
- Blanchet, J., & Poitras, K. (2018). Les pratiques professionnelles des experts en matière de garde et de droits d'accès. *Revue québécoise de psychologie*, 39(3), 27-49. <https://doi.org/10.7202/1058183ar>
- Bow, J. N., & Quinnell, F. A. (2004). Critique of child custody evaluations by the legal profession. *Family Court Review*, 42(1), 115-127.
- Bow, J. N., Gottlieb, M. C., Siegel, J. C., & Noble, G. S. (2010). Licensing board complaints in child custody practice. *Journal of Forensic Psychology Practice*, 10(5), 403-418.
- Brunet, L. (2014). L'expertise psycholégale : balises méthodologiques et déontologiques. Dans L. Brunet (dir.), *L'expertise psycholégale* (2e éd., p. xvii-xxii). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Castelli, M. D., & Goubau, D. (2005). *Le droit de la famille au Québec*. Presses Université Laval.
- Cédile, G. (2013) . 25. L'expertise familiale. Dans Cédile, G., Lopez, G. et Labadie, D. (dir.), L'aide-mémoire de l'expertise civile psychiatrique et psychologique en 30 fiches. (p. 231 -239). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.labad.2013.01.0231>.
- Charles, S. C. (2001). Coping with a medical malpractice suit. *Western Journal of Medicine*, 174(1), 55.
- Christy, A., Douglas, K., Otto, R., & Petrila, J. (2004). Juveniles evaluated incompetent to proceed: Characteristics and quality of mental health professionals' evaluations. *Professional Psychology: Research and Practice*, 35, 380– 388.
- Conroy, M. A. (2006). Report writing and testimony. *Applied Psychology in Criminal Justice*, 2(3), 237-260.
- Day, A., Howells, K., White, J., Whitford, H., O'Brien, K., & Chartres, D. (2000). The uses of psychological and psychiatric court reports in South Australian Magistrate's Courts. *Psychiatry, Psychology and Law*, 7, 254–263.
- Desjardins, P. (2009) Distinctions entre le rôle d'expert psycholégal et celui de praticien. *Psychologie Québec*, vol. 26 (5).
- Drozd, L. M., & Olesen, N. W. (2004). Is it abuse, alienation, and/or estrangement? A decision tree. *Journal of child custody*, 1(3), 65-106.

- Drozd, L. M., Olesen, N. W., & Saini, M. A. (2013). *Parenting plan and child custody evaluations: Using decision trees to increase evaluator competence and avoid preventable errors*. Professional Resource Press/Professional Resource Exchange.
- Emery, R. E., Otto, R. K., & O'donohue, W. T. (2005). A critical assessment of child custody evaluations: Limited science and a flawed system. *Psychological Science in the Public Interest*, 6(1), 1-29.
- Evans, S. E., Davies, C., & DiLillo, D. (2008). Exposure to domestic violence: A meta-analysis of child and adolescent outcomes. *Aggression and violent behavior*, 13(2), 131-140.
- Garber, B. D. (2020). Sherlock Holmes and the case of resist/refuse dynamics: Confirmatory bias and abductive inference in child custody evaluations. *Family Court Review*, 58(2), 386-402.
- Godbout, É., Parent, C. & Saint-Jacques, M.-C. (2014). Le meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée : enjeux, contexte et pratiques. *Enfances, Familles, Générations*, (20), 168–188. <https://doi.org/10.7202/1025335ar>
- Godbout, É., Poitras, K., Guerreiro, J. (2020). L'interprétation du principe du meilleur intérêt de l'enfant dans la pratique : une analyse de rapports d'expertise et de jugements en matière de garde et de droits d'accès. Dans Poitras, K. et Gagnon, P-C., (Éds). *Psychologie et droit*. Éditions Yvon Blais.
- Godbout, É., Turbide, C., Poitras, K., Larouche, K., Baude, A., Cyr, F., & Roy, D. (2023). Les conflits sévères de séparation: comment les définir et examiner leur répartition chez les parents québécois récemment séparés?. *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, 411-438.
- Graham-Bermann, S. A., & Perkins, S. (2010). Effects of early exposure and lifetime exposure to intimate partner violence (IPV) on child adjustment. *Violence and victims*, 25(4), 427-439.
- Grisso, T. (2010). Guidance for improving forensic reports: A review of common errors. *Open Access Journal of Forensic Psychology*, 2, 102–115.
- Guerreiro, J., Casoni, D., & Costa Santos, J. (2014). Relevance and coherence as measures of quality in forensic psychological reports. *Psychiatry, Psychology and Law*, 21(6), 890-902.

- Hatzis, D., Dawe, S., Harnett, P., & Barlow, J. (2017). Quality of caregiving in mothers with illicit substance use: a systematic review and meta-analysis. *Substance abuse: research and treatment*, 11, 1178221817694038.
- Hecker, T., & Steinberg, L. (2002). Psychological evaluation at juvenile court disposition. *Professional Psychology: Research and Practice*, 33(3), 300.
- Heilbrun, K. (2006). *Principles of forensic mental health assessment* (Vol. 12). Springer Science & Business Media.
- Ireland, J. L. (2012). Evaluating expert witness psychological reports: Exploring quality. *Preston, University of Central Lancashire, available online at www. ccats. org. uk/images/Expert% 20Witness. pdf*.
- Jaffe, P. G., Bala, N., Medhekar, A., & Scott, K. L. (2023). Conclure les bons arrangements parentaux dans les cas de violence familiale : recherche dans la documentation pour déterminer les pratiques prometteuses. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/cbapcvf-mapafvc/index.html>
- Jaffe, P. G., Johnston, J. R., Crooks, C. V., & Bala, N. (2008). Custody disputes involving allegations of domestic violence: Toward a differentiated approach to parenting plans. *Family Court Review*, 46(3), 500-522.
- Kaufman, R. L., Deutsch, R. M., & Harris-Britt, A. (2023). Training parenting plan evaluators: Looking towards the future. *Family Court Review*, 61(4), 719-733.
- Kelly, J. B., & Johnston, J. R. (2005). Commentary on Tippins and Wittmann's "Empirical and ethical problems with custody recommendations: A call for clinical humility and judicial vigilance". *Family court review*, 43(2), 233-241.
- Kelly, R. F., & Ramsey, S. H. (2009). Child custody evaluations: the need for systems-level outcome assessments. *Family court review*, 47(2), 286-303.
- Kirkcaldy, H., van Rensburg, E., & du Plooy, K. (2020). "You can't bully me anymore": Coping strategies in a group of psychologists accused of professional misconduct. *Journal of Psychology in Africa*, 30(3), 268-275.
- Kirkcaldy, H., van Rensburg, E., & du Plooy, K. (2021). "Under the sword of Damocles": psychologists relate their experience of a professional misconduct complaint. *Ethics & Behavior*, 32(5), 401-412.

- Kirkland, K., & Kirkland, K. L. (2001). Frequency of child custody evaluation complaints and related disciplinary action: A survey of the Association of State and Provincial Psychology Boards. *Professional Psychology: Research and Practice*, 32(2), 171.
- Krauss, D. A., Cassar, D. et Strother, A. (2009). The admissibility of expert testimony in the United States, the Commonwealth, and elsewhere. Dans D. A. Krauss et J. D. Lieberman (dir.), *Psychological expertise in court: Psychology in the courtroom*, Vol. 2. (p. 1-24). Burlington, VT : Ashgate.
- Lahaie, E., Poitras, K., & Birnbaum, R. (2023). Judicial decision-making in family court involving children with autism spectrum disorder. *Family Court Review*, 61(4), 854-869.
- Levitt, H. M., Surace, F. I., Wu, M. B., Chapin, B., Hargrove, J. G., Herbitter, C., ... & Hochman, A. L. (2022). The meaning of scientific objectivity and subjectivity: From the perspective of methodologists. *Psychological Methods*, 27(4), 589.
- Maheux, J., Poitras, K., & Paquin-Boudreau, A. (2018). Les défis déontologiques du psychologue expert : réflexions sur les notions de consentement, de client et d'impartialité. *Revue québécoise de psychologie*, 39(3), 75-97.
- Malo, C., Moreau, J., Lavergne, C., & Hélie, S. (2016). Psychological Maltreatment, the Under-Recognized Violence Against Children : A new portrait from Quebec. *Child Welfare*, 95(1), 77-99.
- Melton, G. B., Petrila, J., Poythress, N. G., & Slobogin, C. (2007). Psychological evaluations for the courts, 3rd.
- Ministère de la Justice du Canada (2013, novembre). *Établir les liens dans les cas de violence familiale : Collaboration entre les systèmes de droit de la famille, de protection de la jeunesse et de justice pénale, Rapport du Groupe de travail spécial fédéral-provincial-territorial sur la violence familiale, vol I*.
- Ministère de la Justice du Canada. (2023). *Le processus d'évaluation judiciaire : Un regard sur les pratiques*. Gouvernement du Canada. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/rc-ccr/pej-pmj/p9.html>
- Murrie, D. C., Boccaccini, M. T., Guarnera, L. A., & Rufino, K. A. (2013). Are forensic experts biased by the side that retained them? *Psychological Science*, 24(10), 1889–1897.

- Neal, T. M., & Grisso, T. (2014). Assessment practices and expert judgment methods in forensic psychology and psychiatry: An international snapshot. *Criminal Justice and Behavior, 41*(12), 1406-1421.
- Nicholson, R.A., Norwood, S. The Quality of Forensic Psychological Assessments, Reports, and Testimony: Acknowledging the Gap Between Promise and Practice. *Law Hum Behav 24*, 9–44 (2000). <https://doi.org/10.1023/A:1005422702678>
- O'Neill, A. T., Bussey, K., Lennings, C. J., & Seidler, K. M. (2018). The views of psychologists, lawyers, and judges on key components and the quality of child custody evaluations in Australia. *Family Court Review, 56*(1), 64-78. <https://doi.org/10.1111/fcre.12323>
- Ordre des psychologues du Québec. (2002). L'expertise psycho-légale (partie 1). *Fiche déontologique, 3*(5), septembre 2002. *Psychologie Québec, 19*(6), 8-19.
- Ordre des psychologues du Québec (2008). *Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec*. Montréal, Québec.
- Ordre des psychologues du Québec, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec et Association des centres jeunesse du Québec (2006). *Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès*. https://www.otstcfq.org/wp-content/uploads/2017/06/expertise_en_matiere_de_garde_des_enfants_et_des_droits_d'accès.pdf
- Paquin-Boudreau, A., Poitras, K., & Bala, N. (2022). Family court responses to claims of parental alienation in Quebec. *International Journal of Law, Policy and the Family, 36*(1), 014. <https://doi.org/10.1093/lawfam/ebac014>
- Paré, M. (2018). Définition du meilleur intérêt de l'enfant: divergences et convergences à travers les domaines et les juridictions. In *Conférence annuelle du Laboratoire Interdisciplinaire sur les Droits de l'Enfant (LRIDE) et La Chaire de recherche en éducation et francophonie*.
- Patel, S., & Choate, L. (2014). Conducting child custody evaluations: Best practices for mental health counselors who are court-appointed as child custody evaluators. *Journal of Mental Health Counseling, 36*(1), 18-30.
- Perona, O., Lessard, G., Saint-Jacques, M. C., & Turbis, J. (2023). Les violences entre parents après une séparation: qu'en est-il lorsque la coparentalité est dégradée?. *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec Presses de l'Université Laval, 439-456.

- Poitras, K., & Gagnon, P-C. (2020). La preuve psychologique devant les tribunaux. Dans Poitras, K. et Gagnon, P-C., (Eds). *Psychologie et droit*. Éditions Yvon Blais.
- Poitras, K., Birnbaum, R., Saini, M., Bala, N., & Cyr, F. (2021). Family dispute resolution: Characteristics of cases resolved by trial. *Children and Youth Services Review*, 123, 105832.
- Poitras, K., Godbout, É., Da Silva Guerreiro, J., Maheux, J., & Carrier, S. (2023). Enjeux liés à l'expertise psychologique et psychosociale: point de vue des juges. *Les Cahiers de droit*, 64(1), 243-274.
- Prescott, D. (2013). Challenges and best practices in family court evaluations. *Journal of Family Psychology*, 27(4), 497-510.
- Robbins, E., Waters, J., & Herbert, P. (1997). Competency to stand trial evaluations: A study of actual practice in two states. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law Online*, 25(4), 469-483.
- Semple, N. (2011). The “eye of the beholder”: Professional opinions about the best interests of a child. *Family Court Review*, 49(4), 760-775. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2011.01412.x>
- Skeem, J. L., Golding, S. L., Cohn, N. B., & Berge, G. (1998). Logic and reliability of evaluations of competence to stand trial. *Law and Human Behavior*, 22(5), 519-547.
- Suche, Z., & Boyd, J. P. E. (2017). Parenting assessments and their use in family law disputes in Alberta, British Columbia and Ontario. (Rep.). Calgary, AB: Canadian Research Institute for Law and the Family. <http://hdl.handle.net/1880/107209>
- Teubert, D., & Pinquart, M. (2010). The association between coparenting and child adjustment: A meta-analysis. *Parenting: Science and Practice*, 10(4), 286-307.
- Thomas, J. T. (2005). Licensing Board Complaints: Minimizing the Impact on the Psychologist's Defense and Clinical Practice. *Professional Psychology: Research and Practice*, 36(4), 426.
- Weijers, D., Van Steensel, F. J. A., & Bögels, S. M. (2018). Associations between psychopathology in mothers, fathers and their children: A structural modeling approach. *Journal of child and family studies*, 27, 1992-2003.

- Wettstein, R. M. (2005). Quality and quality improvement in forensic mental health evaluations. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law Online*, 33(2), 158-175.
- Wettstein, R. M. (2010). Commentary: Conceptualizing the forensic psychiatry report. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law Online*, 38(1), 46-48.
- Witt, P. H. (2010). Forensic report checklist. *Open Access Journal of Forensic Psychology*, 2, 233-240.
- Woody, R. H. (2009). Psychological injury from licensing complaints against mental health practitioners. *Psychological Injury and Law*, 2, 109-113.
- Zumbach, J., & Koglin, U. (2015). Psychological evaluations in family law proceedings: A systematic review of the contemporary literature. *Professional Psychology: Research and Practice*, 46(4), 221.
- Zwartz, M. (2018). Report writing in the forensic context: Recurring problems and the use of a checklist to address them. *Psychiatry, Psychology and Law*, 25(4), 578-588.

Conclusion générale

Les familles vivant des séparations parentales judiciarises tendent à se retrouver dans des situations particulièrement complexes marquées notamment par des conflits parentaux sévères, des problèmes de santé mentale chez les parents ou les enfants, ainsi que des allégations de violence familiale ou d'aliénation parentale (Birnbaum et Bala, 2016; Godbout et al., 2023; Gould, 2006; Paquin-Boudreau et al., 2022; Poitras et al., 2021; Zumbach et Koglin, 2015). Afin d'éclairer les juges devant trancher ces litiges, l'expertise psychologique et psychosociale (EPP) permet une compréhension approfondie du fonctionnement de chaque membre de la famille de même que de la dynamique coparentale et familiale (APA, 2022; Patel et Choate, 2014; Poitras et Gagnon, 2020). La vulnérabilité de ces familles justifie, en partie, que l'évaluation de garde d'enfant et de droits d'accès consiste en une activité réservée³³.

Bien que des lignes directrices soient disponibles pour encadrer ces pratiques professionnelles, la recherche sur le sujet suggère des lacunes importantes quant à la qualité du travail effectué par les psychologues et les travailleurs sociaux (Grisso, 2010; Guerreiro et al., 2014). Cependant, ces études examinant la qualité des pratiques professionnelles dans des champs d'expertise variés et aucune n'a ciblé spécifiquement

³³ Code des professions, RLRQ c. C-26, art. 37.1.

l’EPP en matière familiale, qui présente pourtant des exigences uniques (Bala et al., 2020; Poitras et Gagnon, 2020). Dans le domaine du droit de la famille, des travaux antérieurs ont documenté les défis méthodologiques et déontologiques associés à l’EPP (Blanchet et Poitras, 2018; Birnbaum et Bala, 2010; Prescott, 2013). Quelques recherches soulignent notamment des préoccupations concernant l’impartialité des évaluateurs, le choix et l’utilisation des outils de mesure ainsi que des divergences dans la profondeur des recommandations formulées aux tribunaux (Birnbaum et al., 2007; Bow et al., 2010). Toutefois, ces études reposent principalement sur des données autorapportées des professionnels et ne permettent pas de statuer de manière objective sur les problèmes spécifiques présents dans les rapports d’expertise (O’Neill et al., 2018; Blanchet et Poitras, 2018).

Par ailleurs, l’influence de l’EPP en matière familiale sur la décision judiciaire (Bala et Leschied, 2008; Shuman, 2002) de même que ses effets potentiels sur la trajectoire de vie des familles expertisées (APA, 2021; Kaufman et al., 2023; Locat et al., soumis) appuient la pertinence qu’on s’intéresse à la qualité des pratiques professionnelles. La présente étude avait donc pour objectif de pallier ce manque en examinant la qualité des rapports d’EPP en matière familiale afin de recenser les problèmes les plus fréquemment observés sur le plan des pratiques professionnelles des psychologues. C’est par le biais de la *Grille de soutien aux meilleures pratiques professionnelles en matière d’expertise psychologique et psychosociale* (GSMP) que les 46 dossiers d’EPP soumis à une demande d’enquête au Bureau du Syndic de l’Ordre des psychologues du Québec entre 2008 et

2021 ont été analysés. Notre étude expose des problèmes tant dans le contenu que dans le format des rapports d'expertise examinés et soulèvent diverses préoccupations qui seront abordées dans la présente section. Nous conclurons également en précisant les pistes d'amélioration souhaitables dans ce domaine de pratique.

Résultats de la recherche

Notre étude révèle des préoccupations significatives tant sur la forme que sur la procédure évaluative dans les rapports d'EPP soumis à une demande d'enquête. De plus, même en l'absence de blâmes de la part du syndic de l'OPQ, certains problèmes identifiés justifient une réflexion sur le développement de ce domaine de pratique. En effet, les résultats montrent que certaines erreurs pourraient s'apparenter à de véritables fautes professionnelles, dans la mesure où elles contreviennent aux normes déontologiques établies et qu'elles peuvent avoir des répercussions éthiques et judiciaires. Pour exemple, le manque de neutralité apparent dans certains rapports, observé notamment par des formulations qui laissent transparaître des jugements de valeur ou des prises de position non justifiées, suggère la présence d'une faute professionnelle, car elle est une entrave à l'impartialité attendue d'un expert (Code de déontologie des psychologues, art. 7). Toutefois, l'absence de blâmes formels émis par l'Ordre dans les dossiers examinés pourrait s'expliquer par le fait que celui-ci dispose d'un accès privilégié à des informations supplémentaires dans le cadre de son évaluation (p. ex., des entretiens avec le psychologue). Ainsi, afin de mieux cerner la portée réelle des manquements observés, une

analyse plus approfondie, incluant davantage d'informations contextuelles, serait nécessaire.

D'autres erreurs s'apparentent plutôt à des écarts aux règles de l'art (AFCC, 2022; APA, 2022), comme l'absence de références à la littérature scientifique qui peut venir limiter la robustesse de l'analyse. Bien que problématique, cette dernière ne constitue pas nécessairement une infraction, mais reflète cependant des pratiques perfectibles.

Par ailleurs, certains résultats moins mis de l'avant dans l'article suggèrent des failles sur le plan de la procédure. Ainsi, dans plus de 70 % des dossiers, les psychologues semblent omettre d'inclure les membres de la famille recomposée dans leurs procédures d'observation, ce qui représente un écart de conduite selon les lignes directrices (AFCC, 2022; APA, 2022; OPQ et al., 2006). Effectivement, il est reconnu que la qualité des interactions familiales demeure le meilleur prédicteur du développement global de l'enfant (Deans, 2018; NICHD Early Child Care Research Network, 1999), ce qui fait des périodes d'observation une étape importante de la procédure d'évaluation (AFCC, 2022; Baudry et al., 2016; Eve et al., 2014; OPQ et al., 2006). De plus, conformément aux bonnes pratiques, il est demandé à l'expert de procéder à l'évaluation de tous les adultes jouant des rôles parentaux (AFCC, 2022; OPQ et al., 2006) ou ayant des contacts importants avec les enfants (AFCC, 2016; APA, 2022) et de décrire la qualité de la relation entre les enfants et ces derniers. Il est donc également demandé, lorsqu'applicable, de rencontrer et d'observer les nouvelles figures parentales en interaction avec les enfants

afin de juger de la qualité de cette nouvelle relation (Bala et al., 2020; OPQ et al., 2006). Omettre de rencontrer les nouvelles figures parentales représente donc un écart aux règles de l'art généralement admises lors d'expertise psychologique en matière familiale (AFCC, 2016; 2022; APA, 2022; OPQ et al., 2006) et affecte la qualité globale de l'expertise. Évidemment, notre étude n'inclut pas une analyse du dossier complet et il est possible que nous n'ayons pas eu accès aux éléments sous-tendant la prise de décision de l'expert.

Pour rappel, les autres erreurs révélées par l'analyse d'items sont en lien à 1) la façon dont l'ensemble des données recueillies sont présentées dans le rapport d'expertise, 2) l'utilisation appropriée des grilles d'observation et 3) des tests psychométriques, 4) le manque de références à la littérature scientifique, 5) l'évaluation insuffisante de certains enjeux critiques tels que la violence conjugale, 6) des inquiétudes quant à la neutralité de l'expert, 7) de l'autoportance du rapport, de même 8) qu'une difficulté pour les professionnels à rendre compte de leur analyse finale de façon pertinente et cohérente avec les sections précédentes du rapport d'expertise. Ces constats rejoignent des résultats d'études antérieures qui ont souligné l'hétérogénéité des pratiques en matière d'expertise familiale de même que des préoccupations récurrentes relatives à la qualité des évaluations (Griss, 2010; Guerreiro et al., 2014; Poitras et al., 2023). Enfin, ces résultats mettent en lumière l'importance pour les professionnels en psychologie de renforcer leurs compétences, non seulement dans l'évaluation des dynamiques familiales, mais aussi dans la rédaction d'un rapport d'expertise précis, modéré et cohérent.

Recommandations pour le futur

Tel que défini par les articles 5 et 7 de leur code de déontologie³⁴, les psychologues sont soumis à une obligation de compétence et leur travail se doit d'être rigoureux et respectueux des normes scientifiques et professionnelles généralement reconnus par les règles de l'art en psychologie. Selon le *Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec* (OPQ, 2008), le terme « règles de l'art » fait notamment référence, mais pas exclusivement, aux lignes directrices produites et distribuées par l'OPQ de même qu'à la documentation pertinente dans le secteur d'activité du professionnel. Ces lignes directrices (AFCC, 2016; 2022; APA, 2020; 2022; OPQ et al., 2006) viennent énoncer les normes de pratique sans pour autant les rendre obligatoires, définitives ou exhaustives (APA, 2022) et n'ont pas la prétention de se substituer au jugement professionnel (AFCC, 2022; APA, 2015; Desjardins, 2010). Conséquemment, ledit *Guide explicatif* (OPQ, 2008) spécifie que : « Dans l'exercice de la profession, le psychologue assume sa responsabilité en développant et maintenant à jour sa compétence et en (...) ne s'adonnant, sans supervision ou préparation adéquate, qu'à des activités pour lesquelles il est compétent, en recourant à des méthodes généralement reconnues au plan scientifique ou professionnel ou, à défaut, conformes aux règles de l'art (...). » (p.6, OPQ, 2008).

Les exigences déontologiques, elles, font force de loi et dictent la nécessité que les psychologues maintiennent un niveau élevé de savoir-faire professionnel tout au long de

³⁴ *Code de déontologie des psychologues du Québec*, RLRQ, c. C-26, r.212

leur carrière. Or, cette exigence peut être laborieuse à mettre en application dans certains domaines où les cadres de pratique sont en constantes évolutions (Desjardins, 2010; Kaufman et al., 2023), comme c'est le cas pour l'EPP en matière familiale. Malgré le désir de compétence des professionnels (Blanchet et Poitras, 2018; Desjardins, 2006; Kaufman et al., 2023), la mise à jour de leurs connaissances représente une tâche exigeante (Kaufman et al., 2023), bien qu'indispensable. Effectivement, une pratique compétente minimise les risques professionnels (AFCC, 2022; O'Neill et al., 2018), réduit les coûts (Poitras et Gagnon, 2020) et sert les différents acteurs impliqués dans l'évaluation de plans parentaux (AFCC, 2022). Rappelons finalement qu'au Québec, l'OPQ veille à la protection du public en balisant les pratiques qui sont les plus complexes et les plus préjudiciables, la mise en place de lignes directrices en étant un très bon exemple (Desjardins, 2010). En soutenant le développement et le maintien à jour des compétences des psychologues, l'OPQ favorise la prestation des meilleures pratiques qui soient, pour le public.

Révision des lignes directrices québécoises

Afin de rencontrer leur obligation de compétence, les psychologues doivent notamment appuyer leurs méthodes de travail sur les principes scientifiques pertinents et généralement reconnus (APA, 2022) tout en agissant en concordance avec les codes éthiques, déontologiques et légaux mis en place dans leur secteur d'activité tel que les exigences d'intégrité, d'objectivité et de modération (Bureau du syndic, 2002). En parallèle, un consensus semble émerger dans les milieux professionnels quant à

l’importance de produire des guides de pratique et des lignes directrices qui intègrent les données probantes disponibles et qui offrent des recommandations sur les méthodes d’intervention les mieux adaptées (Desjardins, 2010). Effectivement, les *Lignes directrices pour l’évaluation des plans parentaux en matière de droit de la famille* (Traduction libre de *Guidelines for Parenting Plan Evaluation in Family Law Cases*, AFCC, 2022) représente une référence internationale pour une pratique compétente puisqu’elle constitue une source d’informations valides en plus d’augmenter la confiance du public envers cette pratique (AFCC, 2022). Du côté québécois, l’OPQ a démontré une volonté et un engagement significatif ces dernières années dans le développement de divers guides (guides explicatifs, lignes directrices) couvrant une variété de sujets (Desjardins, 2010). Ces sujets sont parfois larges, comme l’exercice de la psychothérapie, ou plus spécifiques, tels que l’évaluation de troubles comme la dyslexie chez les enfants (OPQ, 2014) ou les troubles du spectre de l’autisme (Collège des Médecins du Québec et OPQ, 2012).

Parmi l’ensemble des documents élaborés depuis le début des années 2000, les *Lignes directrices pour l’expertise en matière de garde d’enfants et des droits d’accès* (OPQ et al., 2006) sont celles qui nous intéressent dans le cadre de cet essai. Alors que dans d’autres régions du monde, les professionnels désireux de faire de l’expertise bénéficient de lignes de conduite récentes et mises à jour (par exemple, AFCC 2022, APA, 2022), il n’existe à ce jour aucun document mis à jour disponible au Québec.

D’emblée, ces lignes directrices ont été établies il y a près de deux décennies. Depuis, la société, les lois et les dynamiques familiales ont considérablement évolué et les défis modernes, tels que la coparentalité après un divorce, les familles recomposées, les questions de diversité culturelle, l’évaluation de la violence conjugale, etc. se doivent d’être traités selon les plus récents développements. Aussi, nous constatons qu’aucune référence scientifique ne vient appuyer les éléments énoncés dans les lignes directrices québécoise contrairement à celles de nos voisins américains qui s’appuient par une recherche documentaire pertinente et récente (APA, 2022). Après tout, ce document vise à « baliser l’exercice de certaines activités professionnelles qui peuvent être nouvelles ou complexes, qui évoluent ou qui présentent un risque de préjudice pour la clientèle » (OPQ, 2014) ce qui demande qu’elles suivent également les avancées scientifiques dans le secteur d’activité. Bien que ces documents soient accessibles au grand public et que les experts québécois puissent s’y référer, une simple transposition des recommandations de l’APA et de l’AFCC serait, à notre avis, inadéquate sans une analyse approfondie de leur applicabilité au cadre législatif québécois. Une adaptation rigoureuse est essentielle afin d’assurer leur pertinence et leur conformité aux principes et obligations qui encadrent la pratique des experts au Québec. Ainsi, une révision des lignes directrices québécoises, inspirée des documents américains et internationaux, permettrait de refléter l’évolution des connaissances scientifiques et de permettre un meilleur encadrement des pratiques professionnelles.

À titre d'exemple, les lignes directrices québécoises (OPQ et al., 2006) manquent d'informations concernant l'évaluation d'enjeux tels que celui de la violence familiale et conjugale. Alors que ce document suggère indirectement que la mise en lumière d'éléments de violence peut survenir de manière fortuite au cours du processus d'évaluation, les dernières lignes directrices de l'APA (2022)³⁵ et de l'AFCC (2022)³⁶ font explicitement mention de l'importance du dépistage systématique et de la connaissance par l'expert de la violence, de la maltraitance et des traumatismes qui en découlent. D'ailleurs, les lignes directrices internationales (AFCC, 2022) comprennent, elles, un complément d'information³⁷ de 19 pages, destiné spécifiquement à l'évaluation de la violence entre partenaires intimes (AFCC, 2016), réitérant ainsi son importance dans le processus d'évaluation (AFCC, 2016; APA, 2022; Jaffe et al., 2023; Kaufmann et al., 2023). De même, les chercheurs et spécialistes soutiennent qu'il est indispensable d'adopter un rôle actif dans le dépistage systématique de la violence familiale dans tous les cas de divorce et de séparation (AFCC, 2016; APA, 2022; Austin et Drozd, 2012; Jaffe et al., 2023; Silberg et Dallam, 2019), et ce, même si aucune allégation de violence conjugale n'a été formulée (APA, 2022; AFCC, 2016; 2022). Cette recommandation est justifiée notamment par la propension des victimes à ne pas dévoiler l'expérience de violence conjugale (Perona et al., 2023), les risques de violence que représente le contexte de séparation parentale (Ellis et al., 2015; Perona et al., 2023; Zeoli et al., 2013; Zolotor

³⁵ Lignes directrice 15 de l'APA (2022)

³⁶ Ligne directrice 1.2 (b-7, b-9) de l'AFCC (2022)

³⁷ Association of Family and Conciliation Courts. (2016). *Guidelines for examining intimate partner violence: A supplement to the AFCC model standards of practice for child custody evaluation*.

et al., 2007) et la volonté du législateur de dénoncer les contextes de violence conjugale pour prononcer les recommandations les plus appropriées à l'intérêt de l'enfant (Loi sur le divorce, LRC 1985, c 3 (2e suppl.), 2023). Étant donné que les capacités parentales peuvent être compromises dans un environnement marqué par la peur et l'intimidation (Austin et Drozd, 2012; Perona et al., 2023; Silberg et Dallam, 2019) et que les comportements de violence ont des effets perturbateurs significatifs et durables sur le développement des enfants (APA, 2022; Baker et Ben-Ami, 2011), il est essentiel que les professionnels intègrent cet aspect dans leur évaluation afin d'émettre des recommandations de partage du temps parental alignées sur l'intérêt de l'enfant. De plus, puisque la prise en compte de la violence conjugale est désormais une exigence inscrite dans la Loi sur le divorce, les guides de pratique encadrant l'expertise devraient en tenir compte en précisant les principes fondamentaux de cette évaluation. Considérant que les résultats de notre étude affirment que l'évaluation des enjeux de violence conjugale passés ou présents était absente dans 77,4% des rapports d'expertise analysés, il paraît judicieux que la mise à jour des lignes directrices vienne encadrer spécifiquement l'évaluation de la violence conjugale et familiale.

Par la suite, l'adaptation de la terminologie utilisée au cœur des lignes directrices est également une modification qui est attendue. En soi, l'appellation même des lignes directrices pour l'évaluation en matière de garde et de droits d'accès est désuète puisque les termes « plan parental » et « partage du temps parental » sont aujourd'hui les appellations privilégiées dans le domaine (AFCC, 2022). D'ailleurs, ce changement

lexical représente une des modifications apportées entre les versions des documents internationaux de l'AFCC. En effet, les termes « child custody evaluation » ont été remplacés par « parenting plan » afin de diminuer la connotation possessive qui découlait de l'appellation « garde d'enfant » et pour promouvoir davantage le partage des responsabilités parentales inhérentes à ce rôle (DiFonzo, 2014; Langan, 2015). Dans le même ordre d'idées, le projet de loi C-78, adopté au Canada, a modifié en mars 2021 les termes utilisés dans la Loi sur le divorce, en supprimant des textes législatifs des expressions telles que « accès », « garde » et « ordonnance de garde », afin de réitérer l'importance de mettre à l'avant-plan l'intérêt de l'enfant en privilégiant les relations avec celui-ci plutôt que les interactions entre les parents. Ainsi, une révision des lignes directrices devrait revoir la terminologie utilisée afin d'uniformiser le langage utilisé dans le domaine de l'expertise en Amérique du Nord, mais également dans l'objectif d'adopter un vocabulaire plus cohérent au contexte social.

Le visage des familles expertisées a évolué depuis la publication des lignes directrices en 2006 en fonction notamment des changements sociétaux qui traversent le Québec. Par exemple, le récent projet de loi 56³⁸ qui vient assouplir la définition de ce qu'est une famille en offrant un nouveau statut juridique aux conjoints de fait ayant des enfants, de même que l'augmentation des couples mixtes, sont des réalités qui induisent également des ajustements dans les pratiques des intervenants sociojuridiques pour assurer

³⁸ *Projet de loi n° 56, Loi portant sur la réforme du droit de la famille et instituant le régime d'union parentale*, 1re sess., 43e lég., Québec, 2024.

notamment le respecter les droits et libertés de chacun (AFCC, 2022). De plus, l'évolution des technologies et les mesures de distanciation sociale inhérente à la pandémie mondiale de coronavirus ont accéléré l'adoption de l'évaluation virtuelle, une pratique désormais courante mais encore peu encadrée. Cette transformation soulève des enjeux méthodologiques et éthiques, notamment en ce qui concerne la validité des observations à distance, la sécurité des échanges et la standardisation des procédures. Afin d'assurer la rigueur et l'uniformité des évaluations réalisées dans ce contexte, il est essentiel de s'appuyer sur des lignes de conduite claires. Sans directives bien établies, les pratiques peuvent varier considérablement d'un évaluateur à l'autre, en fonction de leur méthodologie ou de leur jugement clinique, ce qui compromet l'harmonisation et la fiabilité du processus évaluatif.

Également, une des critiques récurrentes adressées à la pratique des experts issus des sciences sociales concerne leur compréhension parfois limitée du cadre juridique dans lequel ils évoluent. Cette lacune, souvent soulignée par les chercheurs et les organismes professionnels, met en évidence l'importance cruciale pour ces professionnels de maîtriser les aspects juridiques liés à leurs évaluations (Bala et al., 2020; Kaufman et al., 2023; Poitras et al., 2023). L'AFCC (2022)³⁹ affirme même qu'il devrait être obligatoire d'avoir des connaissances pratiques suffisantes des lois, réglementations et procédures en vigueur dans la juridiction du secteur de pratique pour fonctionner efficacement au sein du système juridique. De ce fait, la mise à jour des lignes directrices pourrait inclure une

³⁹ Section 2, ligne 2.1 AFCC, 2022

contextualisation du cadre légal et réglementaire du droit de la famille québécois pertinent à une telle procédure d'évaluation, comme cela a été fait pour les *Lignes directrices pour l'évaluation d'un enfant en vue d'une demande de dérogation à l'âge d'admission à l'école* (OPQ, 2006). Ce document comprend effectivement une annexe qui énumère l'ensemble des lois et des règlements en vigueur dans ce secteur d'activité. Qui plus est, ces mêmes lignes directrices ont bénéficié d'une mise à jour après leur première édition en 1999. Cet exemple souligne donc la faisabilité d'intégrer l'ensemble des éléments juridiques pertinents à savoir dans le domaine de l'expertise lors d'une mise à jour des *Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès* (OPQ et al., 2006).

Finalement, nos homologues américains ont reconnu la nécessité de mettre à jour leurs lignes directrices régulièrement, ce qui leur permet de rester à la fine pointe des meilleures pratiques. En effet, les lignes directrices pour l'évaluation des plans parentaux qui ont été créés en 2010 (APA) ont été révisées dans les dernières années et publiées officiellement en 2022 alors que celles d'origine de l'AFCC (2006) ont été mises à jour en 2022. Ces nouvelles versions ont notamment intégré les dernières recherches sur la violence familiale, sur les enjeux de diversité, d'équité et d'inclusion de même que sur l'intégration des technologies dans les évaluations, répondant ainsi aux besoins évolutifs des familles et des professionnels. En effet, en définissant des balises générales sur l'usage des outils technologiques en contexte d'évaluation, ces lignes directrices garantissent une application cohérente et éthique, tout en offrant un cadre évolutif qui pourra s'adapter aux

avancées technologiques futures. De plus, l'APA renforce son engagement en spécifiant une date d'expiration pour ses lignes directrices actuelles, fixée à février 2032, démontrant de ce fait la nécessité que les pratiques des professionnelles soient en phase avec les plus récents développements en la matière.

En résumé, les résultats de l'étude effectuée, de même que l'analyse des lignes directrices internationales, appuient la pertinence d'une révision des lignes directrices québécoises en matière d'évaluation des plans parentaux. Cette mise à jour paraît judicieuse afin d'appuyer le travail des professionnels, améliorer la qualité de leurs pratiques, protéger les familles expertisées et assurer la saine administration de la justice. Il semble important que les lignes directrices tiennent compte des réalités contemporaines, telles que la coparentalité après un divorce, la violence conjugale et familiale en contexte de séparation, l'utilisation des technologies dans le processus d'expertise, les familles recomposées et les questions de diversité culturelle, afin de favoriser des évaluations précises, cohérentes et adaptées. Adopter une approche proactive dans ce domaine refléterait notre engagement envers le bien-être des enfants et des familles, ainsi que notre dévouement à l'excellence professionnelle.

Supervision et consultation

Compte tenu de l'évolution rapide des connaissances et des pratiques dans le domaine de l'expertise, il est essentiel de mettre en place des stratégies continues qui vont au-delà de celles énumérées ci-dessus pour appuyer et améliorer la qualité de la pratique

professionnelle des experts québécois. Dans ce contexte, la supervision et la consultation apparaissent comme des méthodes efficaces qui permettent le renforcement des compétences cliniques, qui favorisent un processus de réflexion critique et qui agissent comme facteur de protection contre l'épuisement professionnel (AFCC, 2016; 2022; APA, 2022; Kaufman et al., 2023; OPQ et al., 2006).

En ce sens, l'AFCC (2022) stipule à l'article 1 que les nouveaux évaluateurs devraient recourir à des services de supervision de la part d'évaluateurs plus expérimentés, et ce, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait aux exigences de supervision dans leur juridiction et qu'ils aient atteint un niveau de compétence suffisant pour travailler de manière indépendante. Ajoutons également que le recours à un service de supervision lors de la réalisation d'une expertise par un évaluateur novice doit être mentionné de prime à bord dans le formulaire de consentement à l'expertise (AFCC, 2022, ligne directrice 12.3). Or, au Québec, ce type de mécanismes de surveillance supplémentaire des compétences n'existe pas et, une fois le permis d'exercice de l'ordre obtenu, aucune certification supplémentaire n'est nécessaire pour réaliser des expertises psycholégales. Il demeure souhaitable que les évaluateurs novices bénéficient de supervision pendant leurs premières années de pratique, car il est reconnu que le développement d'une aisance dans ce type de pratique peut prendre plusieurs années (Kaufman et al., 2023). Rappelons que la responsabilité d'assurer son développement professionnel en maintenant à jour ses compétences incombe au psychologue, et que la consultation professionnelle, visant à développer les

connaissances professionnelles et scientifiques liées à sa pratique, constitue une façon d'y parvenir (OPQ, 2008).

De plus, ce type d'accompagnement permet de pallier une faiblesse des lignes directrices, à savoir leur caractère générique à l'égard de certains enjeux. Effectivement, l'ensemble des lignes directrices actuelles ne fournissent pas d'indications applicables aux cas spécifiquement rencontrés en expertise, particulièrement en ce qui concerne les aspects inhérents à la culture et de la diversité (Harris-Britt, 2023; Kaufman et al., 2023). La supervision apparaît ici comme un espace privilégié où les cas spécifiques peuvent être réfléchis et analysés pour l'ensemble de leur singularité. Ce cadre favorise un processus réflexif collaboratif, offrant aux professionnels l'opportunité d'élaborer en tandem les approches les plus adaptées pour traiter les dossiers en fonction des enjeux spécifiques. De même, l'AFCC (2022)⁴⁰ et les lignes directrices québécoises (OPQ et al., 2006)⁴¹ rappellent que les professionnels expérimentés doivent faire appel à la consultation ou à la supervision lorsqu'ils sont confrontés à un enjeu important qui dépasse leur champ de compétence (ex. situation de dangerosité ou certains problèmes de santé mentale chez un parent, problèmes développementaux chez les enfants, etc.). Notons que dans de telles situations, il est obligatoire d'indiquer le rôle du consultant dans le processus d'évaluation de même que les résultats de cette consultation (AFCC, 2022; OPQ et al., 2006) afin que le rapport final reflète fidèlement la méthodologie employée. Ainsi, la supervision s'avère

⁴⁰ Lignes directrice 1.3 (c) (AFCC, 2022)

⁴¹ Lignes directrice III (g) (OPQ et al., 2006)

essentielle non seulement pour enrichir les compétences professionnelles, mais aussi pour favoriser une pratique éthique et bien fondée, contribuant donc à une amélioration globale de la qualité des évaluations.

La supervision est également un incontournable pour favoriser une posture nuancée, ouverte et flexible chez le professionnel (Paquin-Boudreau et al., 2022) en s'affichant comme un facteur de protection contre l'influence des biais inconscients et des préjugés des professionnels (Robb, 2006; Kaufman et al., 2023). Ce service peut donc agir comme un garde-fou de l'objectivité des évaluateurs puisque spécifique et adapté aux perceptions et aux réactions uniques de l'évaluateur. Il est en effet connu que les dossiers dans ce domaine comprennent des différends complexes et émotionnellement chargés (APA, 2022, Kaufman et al., 2023) et que les défis inhérents à la clientèle rencontrée dans le cadre des expertises sont élevés (Paquin-Boudreau et al., 2022). Dans ce contexte, divers biais ou préjugés (cognitifs, confirmatoires, implicites ou autres) peuvent compromettre l'impartialité de l'évaluateur (Meier, 2020; Paquin-Boudreau et al., 2022) en influençant subtilement les processus cognitifs et réflexifs qui mènent à leur prise de décision entourant les recommandations de partage de temps parental (Goldfarb et al., 2019; Hans et al., 2014; Neal et Grisso, 2014, Robb, 2006). Des recherches ont effectivement étudié la présence et l'influence de biais cognitifs potentiels dans ce type de tâche (voir par exemple Murrie et al., 2013; Neal et Grisso, 2014) de même que les perceptions et croyances des professionnels qui interviennent auprès de familles vivant un conflit sévère de séparation (Goldfarb et al., 2019; Hans et al., 2014; Meier, 2020; Priolo-Filho et al.,

2018), soutenant l'idée qu'une formation avancée en sciences sociales ne préserve pas les professionnels contre les effets de ces biais (Robb, 2006). En ce sens, les lignes directrices américaines encouragent les professionnels à se montrer sceptiques face à leur propre objectivité en plus d'être particulièrement attentifs aux préjugés implicites qu'ils peuvent porter (APA, 2022). Ces derniers font référence à des attitudes et des stéréotypes inconscients chez l'évaluateur qui ne sont pas facilement accessibles à la conscience sans un processus d'introspection soutenue ou une aide extérieure (APA, 2022). Ils peuvent conduire l'évaluateur à prendre des décisions hâtives ou à faire des généralisations infondées à partir de facteurs tels que la monoparentalité, le statut socioéconomique ou les habitudes de vie (APA, 2022), compromettant du même coup l'impartialité de l'évaluation. Afin de prévenir ces erreurs de jugement, l'APA (2022) recommande aux psychologues de s'appuyer sur la littérature scientifique récente, qui permet de corriger certains préjugés, comme l'idée selon laquelle le temps parental partagé serait systématiquement préférable à la résidence principale chez l'un des parents (Steinbach et Augustijn, 2022). À nouveau, l'APA (2022) souligne l'importance de recourir à des consultations ou à de la supervision, des services efficaces pour appuyer une prise de décision éclairée (Kaufman et al., 2023; Robb, 2006). Considérant que notre étude suggère des lacunes au niveau de l'impartialité des évaluateurs (Bow et al., 2010; Grisso, 2010; Murrie et al., 2013; Locat et al., soumis; Zwart, 2018), le recours à la supervision et à la consultation nous paraît judicieux pour une pratique compétente. Bien que des études de validation soient nécessaires, il est réaliste de croire que la formation et la supervision pourraient faire diminuer les perceptions négatives des professionnels en plus

d'augmenter leur sensibilité envers les enjeux soulevés dans les familles vivant des CSS (Paquin-Boudreau et al., 2022).

Finalement, considérant le risque pour l'expert de faire l'objet de demande d'enquête professionnelle ou de plaintes civiles (Bow et al., 2010; Blanchet et Poitras, 2018; Kaufman et al., 2023; Kirkland et Kirkland 2001), la supervision peut devenir un espace précieux offrant à la fois un soutien professionnel et émotionnel, et qui peut agir comme un facteur de protection contre l'épuisement professionnel (APA, 2022; Kaufman et al., 2023). Étant donné que le stress personnel et professionnel important influence considérablement divers aspects tels que le jugement clinique, la prise de décision, le contre-transfert et même les biais cognitifs (Kaufman et al., 2023), de nombreuses recherches cliniques recommandent la supervision et la consultation comme moyens de se prémunir contre ces risques (Harris-Britt; 2023; Kirkcaldy et al., 2020; 2021; Robb, 2006).

Prendre soin des familles à travers le processus d'expertise

Lorsqu'on parle d'EPP en matière familiale, il s'avère également pertinent d'examiner l'expérience de ceux qui sont au cœur du processus d'évaluation, soit les familles elles-mêmes. Les quelques études qui se sont intéressées au sujet rapportent que les parents se sentent souvent incompris, négligés et non respectés par les professionnels responsables de leur expertise en plus de vivre, à la suite de l'expertise, des conséquences négatives à court et à moyen terme (Lee-Maturana et al., 2019; Locat et al., soumis; Poustie et al.,

2018; Rathus et al., 2019). Considérant que les parents qualifient leur expérience comme extrêmement difficile, voire éprouvante (Locat et al., soumis), il importe d'examiner quels changements ou améliorations peuvent être apportés à la pratique de l'expertise pour améliorer leur expérience. Les résultats de notre étude indiquent quelques recommandations qui peuvent être émises en ce sens.

La première recommandation concerne l'écriture du rapport d'expertise. Les termes utilisés dans les rapports peuvent effectivement être perçus comme insensibles ou incompréhensibles par les parents (Cédile, 2013; Zwartz, 2018), ce qui peut accentuer les résistances ou les réactions négatives des parents. Il faut se rappeler que ces rapports d'évaluation sont destinés à être lus par les parents et que les termes employés peuvent influencer leur adhésion aux recommandations. Aussi, certaines études soulèvent que le contenu du rapport d'expertise peut parfois devenir une arme pour l'une des parties et ainsi nourrir la violence post-séparation parfois présente (Locat et al., soumis). En ce sens, les informations non essentielles ou impertinentes pour la question d'expertise doivent être exclues et les énoncés doivent être limpides afin d'éviter un préjudice inutile.

À cet égard, les milieux scientifiques s'entendent pour limiter l'utilisation du jargon scientifique lorsqu'il n'est pas essentiel à la compréhension de la situation puisqu'il peut être porteur de préjugés. Lorsque son utilisation se révèle importante pour la compréhension globale du rapport d'expertise, par exemple pour émettre une hypothèse diagnostique ou pour identifier une dynamique de violence, il est souhaité que celui-ci soit

explicité de façon concrète et mis en contexte avec la situation d'expertise (AFCC, 2022; APA, 2013; Goodman-Delahunty et Dhami, 2013; Grisso, 2010; OPQ et al., 2006). Malheureusement, nos résultats confirment que la rédaction demeure un défi pour les professionnels (Grisso, 2010) et peut susciter de fortes réactions chez les parents expertisés (Locat et al., soumis). Encore une fois, il apparaît important de former et de sensibiliser davantage les professionnels sur la façon d'avoir une communication écrite claire et empathique adaptée à un public non scientifique (Kaufman et al., 2023) afin de favoriser l'expérience des parents, favoriser leur adhésion et diminuer les effets délétères sur le conflit coparental.

Au-delà du contenu du rapport lui-même, il semblerait que la réception de ce dernier représenterait une étape difficile pour les parents (Poitras et al., 2023). En ce sens, il serait recommandé qu'un protocole d'accompagnement pour la remise du rapport soit mis en place afin que les parents soient guidés dans la lecture de celui-ci. Une rencontre réunissant les avocats, le client et le psychologue pourrait être proposée afin d'offrir aux parents un espace pour exprimer leurs émotions, poser leurs questions et mieux comprendre le processus réflexif ayant mené aux conclusions formulées, dans le but de favoriser leur compréhension des recommandations. D'ailleurs, cette pratique, mise en place au Bureau de l'avocat des enfants de l'Ontario, semble favoriser les règlements hors cour, ce qui est moins onéreux pour les familles et le système de justice (Bala et al., 2020). Cette façon de faire serait plus constructive et moins éprouvante pour les familles, ce qui est évidemment souhaitable pour une relation coparentale positive (Bala et al., 2020). En

effet, l'expérience actuelle des familles est négative et semble alimenter la méfiance et l'hostilité (Bailey et al., 2020; Locat et al., soumis), ce qui pourrait contribuer au taux élevé de plaintes dans ce domaine de pratique (Blanchet et Poitras, 2018). Ainsi, bien que d'autres études sur le sujet soient nécessaires, on peut supposer que le fait d'accompagner davantage les familles lors de la restitution des résultats pourrait diminuer le nombre de plaintes déposées à l'égard des professionnels.

En bref, l'ensemble de ces éléments soulignent l'importance de repenser la pratique de l'expertise pour améliorer l'expérience des parents, favoriser un règlement à l'amicable, diminuer le recours au procès et pour protéger, par ricochet, les professionnels des plaintes disciplinaires.

Formation continue

La dernière piste d'action présentée dans cette discussion concerne l'offre de formation continue dans le domaine de l'expertise qui gagnerait à être augmentée. Il est effectivement bien connu que la participation active à la formation continue est efficace pour exposer les professionnels aux avancées scientifiques et mettre à jour leurs compétences (Kaufman et al., 2023; APA, 2022; AFCC, 2016; 2022; OPQ, 2008; OPQ et al., 2006). À ce sujet, le *Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*⁴², document qui encadre la pratique de la psychothérapie au Québec, exige à ses détenteurs de permis de pratique un nombre

⁴² Code des professions, RLRQ, c. C-26, 2023

d'heures minimales de formation continue⁴³. Or, ce nombre d'heures apparaît insuffisant au regard du niveau de spécialisation exigé dans ce domaine de pratique (Kaufman et al., 2023). Plus particulièrement, une recherche dans le catalogue de formation continue de l'OPQ révèle la présence d'une seule formation sur le sujet, ce qui semble limité et insuffisant pour couvrir l'ensemble des éléments importants sur le sujet. De plus, cette formation s'apparente davantage à une introduction générale sur l'EPP, alors que les professionnels expriment un besoin accru pour des formations approfondies et spécialisées afin de répondre aux défis complexes que présente la pratique terrain. En effet, les résultats de notre étude confirment que la réalisation d'une EPP implique une analyse rigoureuse de nombreux enjeux complexes, notamment les conflits parentaux sévères, les troubles de santé mentale, les allégations de violence conjugale et les comportements d'aliénation parentale. Nos résultats révèlent que ces évaluations sont souvent critiquées pour leur manque de profondeur, le décalage entre les observations et les recommandations, ainsi que l'absence de références à des données scientifiques récentes. De plus, la neutralité des experts est remise en question soulignant la difficulté de maintenir une posture impartiale dans des contextes hautement conflictuels (Godbout et al., 2023). Face à ces constats, il apparaît essentiel que les professionnels impliqués dans ces expertises bénéficient d'une formation continue spécialisée et adaptée aux défis identifiés dans cette pratique.

⁴³ 90 heures par période de 5 ans

Actuellement, l'offre en matière de formation continue semble insuffisante et la formation initiale n'inclut aucun cours dédié à l'expertise psychologique. Pourtant, comme démontré précédemment, l'exercice du rôle d'expert diffère de celui du psychothérapeute, tant en termes d'objectifs que de méthodologies. Bien que l'expert doive posséder l'ensemble des compétences relationnelles dont fait preuve le psychothérapeute, il est attendu que celui-ci possède des connaissances pertinentes à la réalisation de son mandat tel que celles relatives au cadre légal de ses activités et aux concepts théoriques comme l'aliénation parentale, l'intérêt de l'enfant, la violence conjugale et familiale, etc. (APA, 2013; Bala et al., 2020; Desjardins, 2009; Heilbrun et al., 2004; Kaufman et al., 2023; Poitras et al., 2014).

Or, il existe à ce jour très peu de formations universitaires intégrant la psychologie et le droit, ce qui pousse les professionnels intéressés par ce champ de pratique à se tourner vers un perfectionnement en grande partie autodidacte. Cet engagement représente non seulement un défi supplémentaire après un parcours universitaire exigeant, mais il se heurte aussi à une offre de formation spécialisée en expertise qui demeure largement insuffisante, même pour les praticiens les plus motivés.

De plus, bien que la nécessité d'une formation de pointe pour avoir des expertises de qualité soit indéniable, aucune certification additionnelle n'est actuellement requise pour la pratique de l'expertise au Québec (Desjardins, 2009), une réalité qui s'observe ailleurs dans le monde également (Kaufman et al., 2023). À l'inverse, aux États-Unis, la formation

des psychologues experts est plus encadrée. Dans plusieurs états de ce pays, pour exercer dans ce domaine, les professionnels doivent suivre une formation supplémentaire intégrant des notions juridiques et une compréhension approfondie du fonctionnement du système judiciaire (Zwart, 2018). La pratique des psychologues experts est donc encadrée par des instances spécialisées, telles que *l'American Board of Forensic Psychology* (ABFP), qui attestent des compétences professionnelles dans ce domaine. Pour obtenir cette certification, les candidats doivent satisfaire à des exigences strictes, notamment la réussite d'examens écrits et oraux, ainsi que la démonstration d'une expérience significative en psychologie légale. Ce processus rigoureux garantit que les professionnels certifiés possèdent les qualifications nécessaires pour exercer en tant qu'experts en psychologie légale. De plus, une large gamme de formations spécialisées est disponible, permettant aux experts de se former et de se tenir à jour sur des enjeux précis reliés à l'évaluation en contexte judiciaire.

Cette disparité entre le Québec et d'autres juridictions soulève une question fondamentale : comment soutenir une formation adéquate aux psychologues souhaitant se spécialiser en expertise en l'absence de normes uniformisées et d'offre de parcours spécialisés ? Le manque d'encadrement formel et l'absence de formation obligatoire dans ce domaine peuvent entraîner une variabilité significative dans la qualité des expertises produites. Bien que les universités aient pour mandat de préparer les futurs professionnels aux défis complexes qu'ils pourraient rencontrer dans leur pratique, l'offre actuelle demeure insuffisante pour répondre aux besoins croissants du milieu juridique.

Effectivement, à ce jour, une seule université au Québec propose des cours en lien avec la psychologie légale. Une meilleure préparation des psychologues à la réalité judiciaire pourrait leur permettre de mieux comprendre leur rôle, d'agir de façon plus compétente et ajustée aux besoins des tribunaux.

Références générales

- Ackerman, M. J., Bow, J. N., & Mathy, N. (2021). Child custody evaluation practices: Where we were, where we are, and where we are going. *Professional Psychology: Research and Practice*, 52(4), 406–417. <https://doi.org/10.1037/pro0000380>
- Amato, P. R. (2010). Research on divorce: Continuing trends and new developments. *Journal of marriage and family*, 72(3), 650-666. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2010.00723.x>
- American Psychological Association (2022). Guidelines for Child Custody Evaluations in Family Law Proceedings. Retrieved from <https://www.apa.org/practice/guidelines/child-custody-evaluations.pdf>
- American Psychological Association, APA Task Force on Psychological Assessment and Evaluation Guidelines. (2020). *APA Guidelines for Psychological Assessment and Evaluation*. Retrieved from <https://www.apa.org/about/policy/guidelines-psychological-assessment-evaluation.pdf>
- American Psychological Association. (2010). Guidelines for child custody evaluations in family law proceedings. *The American Psychologist*, 65(9), 863–867. <https://doi.org/10.1037/a0021250>
- American Psychological Association. (2013). Specialty guidelines for forensic psychology. *The American Psychologist*, 68(1), 7–19. <https://doi.org/10.1037/a0029889>
- American Psychological Association. (2015). Professional practice guidelines: Guidance for developers and users. *American Psychologist*, 70, 823–831. <https://doi.org/10.1037/a0039644>
- American Psychological Association. (2021). APA resolution on APA, psychology, and human rights. <https://www.apa.org/about/policy/resolution-psychology-human-rights.pdf>
- Association of Family and Conciliation Courts. (2006). *Model standards of practice for child custody evaluations*. (p. 504-513). <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.174-1617.1994.tb01085.x>

- Association of Family and Conciliation Courts. (2016). *Guidelines for examining intimate partner violence: A supplement to the AFCC model standards of practice for child custody evaluation*. <https://doi.org/10.1111/fcre.12270>
- Association of Family and Conciliation Courts. (2022). *Guidelines for Parenting Plan Evaluations in Family Law Cases*. <https://doi.org/10.1111/fcre.12700>
- American Psychological Association. (2013). Specialty guidelines for forensic psychology. *The American Psychologist*, 68(1), 7–19. <https://doi.org/10.1037/a0029889>
- American Psychological Association. (2015). Professional practice guidelines: Guidance for developers and users. *American Psychologist*, 70, 823–831. <https://doi.org/10.1037/a0039644>
- American Psychological Association. (2021). APA resolution on APA, psychology, and human rights. <https://www.apa.org/about/policy/resolution-psychology-human-rights.pdf>
- Association of Family and Conciliation Courts. (2006). *Model standards of practice for child custody evaluations*. (p. 504-513). <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.174-1617.1994.tb01085.x>
- Association of Family and Conciliation Courts. (2016). *Guidelines for examining intimate partner violence: A supplement to the AFCC model standards of practice for child custody evaluation*. <https://doi.org/10.1111/fcre.12270>
- Association of Family and Conciliation Courts. (2022). *Guidelines for Parenting Plan Evaluations in Family Law Cases*. <https://doi.org/10.1111/fcre.12700>
- Austin, W. G., & Drozd, L. M. (2012). Intimate partner violence and child custody evaluation, part 1: Theoretical framework, forensic model, and assessment issues. *Journal of Child Custody: Research, Issues, and Practices*, 9(4), 250–309. <https://doi.org/10.1080/15379418.2012.749717>
- Bailey, R., Dana, D., Bailey, E., & Davis, F. (2020). The application of the polyvagal theory to high conflict co-parenting cases. *Family Court Review*, 58(2), 525-543. <https://doi.org/10.1111/fcre.12485>
- Baker, A. J. L., & Ben-Ami, N. (2011). To turn a child against a parent is to turn a child against himself: The direct and indirect effects of exposure to parental alienation strategies on self-esteem and well-being. *Journal of Divorce & Remarriage*, 52 (7), 472-489. <https://doi.org/10.1030/1050255 612011.609424>

- Bala, N. (2004). Assessments for postseparation parenting disputes in Canada. *Family Court Review*, 42(3), 485-510. <https://doi.org/10.1111/j.174-1617.2004.tb00665.x>
- Bala, N. (2005). Tippins and Wittmann asked the wrong question: Evaluators may not be “experts,” but they can express best interests opinions. *Family Court Review*, 43(4), 554-562. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2005.00054.x>
- Bala, N., & Leschied, A. (2008). Court-ordered assessments in Ontario child welfare cases: Review and recommendations for reform. *Can. J. Fam. L.*, 24, 11.
- Bala, N., Normandin, K., & Senese, C., (2020). Expert Evidence, Assessments and Judicial Notice: Understanding Children and the Family Context. *Family Law Institute*.
- Baudry, C., Lessard, J., Tarabulsky, G. M., Servot, S., Roberge, A., & Poitras, K. (2016). L'évaluation psychologique des capacités parentales en contexte de protection de la jeunesse et observation des interactions parent-enfant. *L'enfant et le litige en matière de protection: psychologie et droit*, 91-116. <https://doi.org/10.2307/j.ctt1k3s956.7>
- Birnbaum, R., Bala, N., & Boyd, J. P. (2016). The Canadian experience with Views of the Child Reports: a valuable addition to the toolbox?. *International journal of law, policy and the family*, 30(2), 158-178. <https://doi.org/10.1093/lawfam/ebw004>
- Birnbaum, R., Fidler, B. J., & Kavassalis, K. (2007). *Child custody assessments: A resource guide for legal and mental health professionals*. Thomson Carswell.
- Blanchet, J., & Poitras, K. (2018). Les pratiques professionnelles des experts en matière de garde et de droits d'accès. *Revue québécoise de psychologie*, 39(3), 27-49. <https://doi.org/10.7202/1058183ar>
- Bow, J. N., Gottlieb, M. C., Siegel, J. C., & Noble, G. S. (2010). Licensing board complaints in child custody practice. *Journal of Forensic Psychology Practice*, 10(5), 403-418. <https://doi.org/10.1080/15228932.2010.489851>
- Brillon, M. (2018). *Changer avec la psychothérapie*. Les Éditions de l'Homme.
- Brunet, L. (2014). L'expertise psychologique : balises méthodologiques et déontologiques. Dans L. Brunet (dir.), *L'expertise psychologique* (2e éd., p. xvii-xxii). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bucky, S., & Callan, J. (2014). Anger as a Frequent Factor in Custody Evaluation Complaints to Boards of Psychology. *Journal of Child Custody*, 11(2). <https://doi.org/10.1080/15379418.2014.922453>

- Bureau du syndic (2002, novembre). *L'expertise psycholégale (Partie 2)*. Fiche déontologique, 3(5). Ordre des psychologues du Québec.
- Castelli, M. D., & Goubau, D. (2005). *Le droit de la famille au Québec*. Presses Université Laval.
- Christy, A., Douglas, K., Otto, R., & Petrila, J. (2004). Juveniles evaluated incompetent to proceed: Characteristics and quality of mental health professionals' evaluations. *Professional Psychology: Research and Practice*, 35, 380– 388. <https://doi.org/10.1037/0735-7028.35.4.380>
- Clouet, J., Godbout, É., Goubau, D., Lavallée, C., Lévesque, S., & Rivest-Beauregard, A., Turbide, C. (2023). La contractualisation des rapports conjugaux : une tendance qui se confirme. *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*. Québec, Presses de l'Université Laval, 411-438.
- Collège des médecins du Québec (CMQ), & Ordre des psychologues du Québec (OPQ) (2012). Les troubles du spectre de l'autisme: L'évaluation clinique - Lignes directrices du CMQ et de l'OPQ.
- Deans, C. L. (2018). Maternal sensitivity, its relationship with child outcomes, and interventions that address it: a systematic literature review. *Early Child Development and Care*, 190(2), 252–275. <https://doi.org/10.1080/03004430.2018.1465415>
- DeMatteo, D., Fishel, S., & Tansey, A. (2019). Expert Evidence: The (Unfulfilled) Promise of Daubert. *Psychological Science in the Public Interest*, 20(3), 129-134. <https://doi.org/10.1177/1529100619894336>
- Desjardins, P., (2006). L'expertise en matière de garde d'enfants. Chronique développement de la pratique, *Psychologie Québec*, 12-13.
- Desjardins, P. (2009) Distinctions entre le rôle d'expert psycholégal et celui de praticien. *Psychologie Québec*, vol. 26 (5).
- Dessureault, D. (2010). *L'expérience de parents expertisés en matière de garde d'enfant et de droits d'accès*. Université de Montréal. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/4216/Dessureault_Diane_2010_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- DiFonzo, J. H. (2014). From the rule of one to shared parenting: Custody presumptions in law and parenting. *Family Court Review*, 52, 213-228. <https://doi.org/10.1111/fcre.12086>

- Dumoulin, L. (2000). L'expertise judiciaire dans la construction du jugement: de la ressource à la contrainte. *Droit et Société: Revue internationale de théorie du droit et de la sociologie juridique*, (44-45), 199-223. <https://doi.org/10.3406/dreso.2000.1508>
- Ellis, D., Stuckless, N., & Smith, C. E. (2015). Marital separation and lethal domestic violence. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315721484>
- Evans, S. E., Davies, C., & DiLillo, D. (2008). Exposure to domestic violence: A meta-analysis of child and adolescent outcomes. *Aggression and violent behavior*, 13(2), 131-140. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2008.02.005>
- Eve, P. M., Byrne, M. K., & Gagliardi, C. R. (2014). What is good parenting? The perspectives of different professionals. *Family court review*, 52(1), 114-127. <https://doi.org/10.1111/fcre.12074>
- Godbout, É., Parent, C. & Saint-Jacques, M.-C. (2014). Le meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée : enjeux, contexte et pratiques. *Enfances, Familles, Générations*, (20), 168–188. <https://doi.org/10.7202/1025335ar>
- Godbout, É., Poitras, K., Guerreiro, J. (2020). L'interprétation du principe du meilleur intérêt de l'enfant dans la pratique : une analyse de rapports d'expertise et de jugements en matière de garde et de droits d'accès. Dans Poitras, K. et Gagnon, P-C., (Éds). *Psychologie et droit*. Éditions Yvon Blais.
- Godbout, É., Poitras, K., Lessard, G., & Marois, A. (2021). Que nous apprend la recherche à l'intersection des litiges pour le partage du temps parental et de la violence conjugale et familiale ? Dans *Développements récents en droit familial* (Vol. 496, p. 01-34). Barreau du Québec. <http://hdl.handle.net/1866/33465>
- Godbout, É., Turbide, C., Poitras, K., Larouche, K., Baude, A., Cyr, F., & Roy, D. (2023). Les conflits sévères de séparation: comment les définir et examiner leur répartition chez les parents québécois récemment séparés?. *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise: les premiers moments*, Québec, Presses de l'Université Laval, 411-438.
- Goldfarb, D., Priolo-Filho, S., Sampana, J., Shestowsky, D., Wolpe, S., Williams, L. C., & Goodman, G. S. (2019). International comparison of family court professionals' perceptions of parental alienation and child sexual abuse allegations. *International journal on child maltreatment: research, policy and practice*, 2, 323-341. <https://doi.org/10.1007/s42448-019-00033-6>

- Goodman-Delahunty, J., & Dhami, M. K. (2013). A forensic examination of court reports. *Australian Psychologist*, 48(1), 32-40. <https://doi.org/10.1111/j.1742-9544.2012.00082.x>
- Goubau, D., Moore, B., Bideau-Cayre, C., & Lemay, V. (2009). *L'enfant devant les tribunaux en matières familiales : un mal parfois nécessaire...* Dans B. Moore, C. Bideau-Cayre, & V. Lemay (Éds.), *La représentation de l'enfant devant les tribunaux* (p. 111-131). Montréal : Les Éditions Thémis.
- Gould, J. W. (2006). *Conducting scientifically crafted child custody evaluations*, 2nd, Sarasota, FL : Professional Resource Exchange.
- Gouvernement du Canada. (2019). *Projet de loi C-78 : Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi (42e législature)*. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lfl/famil/c78/03.html>
- Greenberg, S. A., Shuman, D. W. (1997). Irreconcilable Conflict Between Therapeutic and Forensic Role. *Professionnal Psychology : Research and Practice*, 28(1), 50-57. <https://doi.org/10.1037/0735-7028.28.1.50>
- Grisso, T. (2010). Guidance for improving forensic reports: A review of common errors. *Open Access Journal of Forensic Psychology*, 2, 102–115.
- Guerreiro, J., Casoni, D., & Costa Santos, J. (2014). Relevance and coherence as measures of quality in forensic psychological reports. *Psychiatry, Psychology and Law*, 21(6), 890-902. <https://doi.org/10.1080/13218719.2014.918077>
- Hans, J. D., Hardesty, J. L., Haselschwerdt, M. L., & Frey, L. M. (2014). The effects of domestic violence allegations on custody evaluators' recommendations. *Journal of family psychology*, 28(6), 957. <https://doi.org/10.1037/fam0000025>
- Harris-Britt, A. (2023). A compass but not a road map: Diversity considerations with the AFCC Guidelines on Parenting Plan Evaluations. *Family Court Review*, 61(1), 54-57. <https://doi.org/10.1111/fcre.12693>
- Hecker, T., & Steinberg, L. (2002). Psychological evaluation at juvenile court disposition. *Professional Psychology: Research and Practice*, 33(3), 300. <https://doi.org/10.1037/0735-7028.33.3.300>

- Heilbrun, K., DeMatteo, D., & Marczyk, G. (2004). Pragmatic psychology, forensic mental health assessment, and the case of Thomas Johnson: Applying principles to promote quality. *Psychology, Public Policy, and Law*, 10(1-2), 31. <https://doi.org/10.1037/1076-8971.10.1-2.31>
- Heilbrun, K., Grisso, T., & Goldstein, A. (2008). *Foundations of forensic mental health assessment*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/med/9780195323092.001.0001>
- Ireland, J. L. (2012). Evaluating expert witness psychological reports: Exploring quality. *Preston, University of Central Lancashire, available online at www. ccats. org. uk/images/Expert% 20Witness. pdf*.
- Jaffé, P. G., Bala, N., Medhekar, A., & Scott, K. L. (2023). Conclure les bons arrangements parentaux dans les cas de violence familiale : recherche dans la documentation pour déterminer les pratiques prometteuses. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/cbapcvf-mapafvc/index.html>
- Jaffé, P. G., Johnston, J. R., Crooks, C. V., & Bala, N. (2008). Custody disputes involving allegations of domestic violence: Toward a differentiated approach to parenting plans. *Family Court Review*, 46(3), 500-522. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2008.00216.x>
- Kaspiew, R., Gray, M., Weston, R., Moloney, L., Hand, K., Qu, L., ... & Wisniak, D. (2009). *Evaluation of the 2006 family law reforms: Summary report*. Deakin University. <https://anrows.intersearch.com.au/anrowsjispui/handle/1/14790>
- Kaufman, R. L., Deutsch, R. M., & Harris-Britt, A. (2023). Training parenting plan evaluators: Looking towards the future. *Family Court Review*, 61(4), 719-733. <https://doi.org/10.1111/fcre.12754>
- Kelly, J. B., & Johnston, J. R. (2005). Commentary on Tippins and Wittmann's "Empirical and ethical problems with custody recommendations: A call for clinical humility and judicial vigilance". *Family Court Review*, 43(2), 233-241. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2005.00022.x>
- Kirkland, K., & Kirkland, K. L. (2001). Frequency of child custody evaluation complaints and related disciplinary action: A survey of the Association of State and Provincial Psychology Boards. *Professional Psychology: Research and Practice*, 32(2), 171. <https://doi.org/10.1037/0735-7028.32.2.171>

- Krauss, D. A., Cassar, D. et Strother, A. (2009). The admissibility of expert testimony in the United States, the Commonwealth, and elsewhere. Dans D. A. Krauss et J. D. Lieberman (dir.), *Psychological expertise in court: Psychology in the courtroom*, Vol. 2. (p. 1-24). Burlington, VT : Ashgate. <https://doi.org/10.4324/9781315602813-7>
- Lacroix, I. (2015). Valorisation des « compétences Parentales » et Contrôle des Risques Dans L'accompagnement des Parents : Les Ambivalences de la « contractualisation » En Protection de L'enfance. *Recherches familiales*, 12(1), 197-209. <https://doi.org/10.3917/rf.012.0197>.
- Lahaie, E., Poitras, K., & Birnbaum, R. (2023). Judicial decision-making in family court involving children with autism spectrum disorder. *Family Court Review*, 61(4), 854-869. <https://doi.org/10.1111/fcre.12759>
- Lamela, D., Figueiredo, B., Bastos, A., & Feinberg, M. (2016). Typologies of post-divorce coparenting and parental well-being, parenting quality and children's psychological adjustment. *Child Psychiatry & Human Development*, 47, 716-728. <https://doi.org/10.1007/s10578-015-0604-5>
- Langan, E. B. (2015). The Elimination of Child Custody Litigation: Using Business Branding Techniques to Transform Social Behavior. *Pace L. Rev.*, 36, 375. <https://doi.org/10.58948/2331-3528.1920>
- Lee-Maturana, S., Matthewson, M., Dwan, C., & Norris, K. (2019). Characteristics and experiences of targeted parents of parental alienation from their own perspective: A systematic literature review. *Australian Journal of Psychology*, 71(2), 83-91. <https://doi.org/10.1111/ajpy.12226>
- Locat, F., Poitras, K., Godbout, É., Paquin-Boudreau, A., Carrier, S., Maheux, J., Da Silva Guerreiro, J. (soumis). *Parents' points of view on parenting plan evaluation: A deflated lifebuoy*.
- Maheux, J., Poitras, K., & Paquin-Boudreau, A. (2018). Les défis déontologiques du psychologue expert : réflexions sur les notions de consentement, de client et d'impartialité. *Revue québécoise de psychologie*, 39(3), 75-97. <https://doi.org/10.7202/1058185ar>
- Malo, C., Moreau, J., Lavergne, C., & Hélie, S. (2016). Psychological Maltreatment, the Under-Recognized Violence Against Children : A new portrait from Quebec. *Child Welfare*, 95(1), 77-99. <https://www.jstor.org/stable/48623561>

- Meier, J. S. (2020). US child custody outcomes in cases involving parental alienation and abuse allegations: what do the data show?. *Journal of social welfare and family law*, 42(1), 92-105. <https://doi.org/10.1080/09649069.2020.1701941>
- Ministère de la Justice du Canada (2022, décembre). *Ministère de la Justice - Groupes de réflexion sur des questions de droit de la famille reliées à la garde et au droit de visite des enfants*. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/lf-fl/parent/2000_5/p3.html
- Mülberger, A. (2009). Teaching psychology to jurists: Initiatives and reactions prior to World War I. *History of psychology*, 12(2), 60. <https://doi.org/10.1037/a0015993>
- Murrie, D. C., Boccaccini, M. T., Guarnera, L. A., & Rufino, K. A. (2013). Are forensic experts biased by the side that retained them? *Psychological Science*, 24(10), 1889–1897. <https://doi.org/10.1177/0956797613481812>
- Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*, 20 novembre 1989, entrée en vigueur le 2 septembre 1990. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>
- Neal, T. M. S. (2018). Forensic psychology and correctional psychology: Distinct but related subfields of psychological science and practice. *American Psychologist*, 73(5), 651. <https://doi.org/10.1037/amp0000227>
- Neal, T. M. S., & Grisso, T. (2014). The cognitive underpinnings of bias in forensic mental health evaluations. *Psychology, Public Policy, and Law*, 20(2), 200–211. <https://doi.org/10.1037/a0035824>
- NICHD early child care research network. (1999). child care and mother-child interaction in the first three years of life. *Developmental Psychology*, 35, 1399-1413. <https://doi.org/10.1037/0012-1649.35.6.1399>
- O'Neill, A. T., Bussey, K., Lennings, C. J., & Seidler, K. M. (2018). The views of psychologists, lawyers, and judges on key components and the quality of child custody evaluations in Australia. *Family Court Review*, 56(1), 64-78. <https://doi.org/10.1111/fcre.12323>
- Ordre de psychologues du Québec, Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, et Association des centres jeunesse du Québec. (2006). *Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès*.
- Ordre des psychologues du Québec (2004). « Le client ». Fiche déontologique, vol. 5, no 4, *Psychologie Québec*, septembre 2004.

Ordre des psychologues du Québec (2006). *Lignes directrices pour l'évaluation d'un enfant en vue d'une demande de dérogation à l'âge d'admission à l'école*. Montréal, Québec, Canada.

Ordre des psychologues du Québec (2014). Lignes directrices pour l'évaluation de la dyslexie chez les enfants. Montréal, Québec, Canada

Ordre des psychologues du Québec. (2008). *Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec*. Montréal, QC : Ordre des psychologues du Québec.

Paquin-Boudreau, A., Poitras, K., & Bala, N. (2022). Family court responses to claims of parental alienation in Quebec. *International Journal of Law, Policy and the Family*, 36(1), 014. <https://doi.org/10.1093/lawfam/ebac014>

Paquin-Boudreau, A., Poitras, K., Cyr, F. et Godbout, É. (2018). *Caractéristiques individuelles des parents participant à une intervention psychojudiciaire pour les situations familiales hautement conflictuelles : perspectives des acteurs*. Communication orale présentée au 40e congrès annuel de la Société québécoise de la recherche en psychologie, Québec.

Paré, M. (2018). Définition du meilleur intérêt de l'enfant: divergences et convergences à travers les domaines et les juridictions. In *Conférence annuelle du Laboratoire Interdisciplinaire sur les Droits de l'Enfant (LRIDE) et La Chaire de recherche en éducation et francophonie*.

Parent, N. (2010). L'expertise psycholégale ou psychosociale à la Chambre de la famille. *Développements récents en droit familial*, 326, 331-400.

Patel, S., & Choate, L. (2014). Conducting child custody evaluations: Best practices for mental health counselors who are court-appointed as child custody evaluators. *Journal of Mental Health Counseling*, 36(1), 18-30. <https://doi.org/10.17744/mehc.36.1.e00401wv7134w505>

Poitras, K., Birnbaum, R., Saini, M., Bala, N., & Cyr, F. (2021). Family dispute resolution: Characteristics of cases resolved by trial. *Children and Youth Services Review*, 123, 105832. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105832>

Poitras, K., Gagnon, P-C. (2020). La preuve psychologique devant les tribunaux. Dans Poitras, K. et Gagnon, P-C., (Éds). *Psychologie et droit*. Éditions Yvon Blais.

Poitras, K., Godbout, É., Da Silva Guerreiro, J., Maheux, J., & Carrier, S. (2023). Enjeux liés à l'expertise psychologique et psychosociale: point de vue des juges. *Les Cahiers de droit*, 64(1), 243-274. <https://doi.org/10.7202/1097343ar>

- Poitras, K., Mignault, L., Barry, S., & Blanchet, J. (2014). L'expertise en matière de garde et de droits d'accès. *L'enfant et le litige en matière de garde: Regards psychologiques et juridiques*. <https://doi.org/10.1353/book36034>
- Polak, S., & Saini, M. (2019). The complexity of families involved in high-conflict disputes: A postseparation ecological transactional framework. *Journal of Divorce & Remarriage*, 60(2), 117-140. <https://doi.org/10.1080/10502556.2018.1488114>
- Poustie, C., Matthewson, M., & Balmer, S. (2018). The forgotten parent: The targeted parent perspective of parental alienation. *Journal of family issues*, 39(12), 3298-3323. <https://doi.org/10.1177/0192513x18777867>
- Prescott, D. E. (2013). Social workers as “experts” in the family court system: Is evidence-based practice a missing link or host-created knowledge?. *Journal of Evidence-Based Social Work*, 10(5), 466-481. <https://doi.org/10.1080/15433714.2012.759844>
- Priolo-Filho, S., Goldfarb, D., Shestowsky, D., Sampana, J., Williams, L. C., & Goodman, G. S. (2018). Judgments regarding parental alienation when parental hostility or child sexual abuse is alleged. *Journal of Child Custody*, 15(4), 302-329. <https://doi.org/10.1080/15379418.2018.1544531>
- Przygodzki-Lionet, N. (2014). Le témoignage en justice : les apports de la psychologie sociale et cognitive. *Histoire de la justice*, 24(1), 115-126. <https://doi.org/10.3917/rhj.024.0115>.
- Rathus, Z., Jeffries, S., Menih, H., & Field, R. (2019). “It’s like standing on a beach, holding your children’s hands, and having a tsunami just coming towards you”: Intimate partner violence and “expert” assessments in Australian family law. *Victims & Offenders*, 14(4), 408-440. <https://doi.org/10.1080/15564886.2019.1580646>
- Robb, A. (2006). Strategies to address clinical bias in the child custody evaluation process. *Journal of Child Custody*, 3(2), 45-69. https://doi.org/10.1300/J190v03n02_03
- Roussillon, R. (2023). *Manuel de la pratique clinique en psychologie et psychopathologie*. Elsevier Health Sciences. [https://doi.org/10.1016/s1627-4830\(07\)91452-x](https://doi.org/10.1016/s1627-4830(07)91452-x)
- Saini, M. A., Black, T., Fallon, B., & Marshall, A. (2013). Child Custody Disputes within the Context of Child Protection Investigations. *Child welfare*, 92(1), 115-138. <https://www.jstor.org/stable/48625031>

- Semple, N. (2011). The “eye of the beholder”: Professional opinions about the best interests of a child. *Family Court Review*, 49(4), 760-775. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2011.01412.x>
- Shuman, D. W. (2002). The role of mental health experts in custody decisions: Science, psychological tests, and clinical judgment. *Fam. LQ*, 36, 135.
- Shuman, D. W., & Greenberg, S. A. (2003). The expert witness, the adversary system, and the voice of reason: Reconciling impartiality and advocacy. *Professional Psychology: Research and Practice*, 34(3), 219. <https://doi.org/10.1037/0735-7028.34.3.219>
- Silberg, J., & Dallam, S. (2019). Abusers gaining custody in family courts: A case series of overturned decisions. *Journal of Child Custody*, 16(2), 140-169. <https://doi.org/10.1080/15379418.2019.1613204>
- Steinbach, A., & Augustijn, L. (2022). Children’s well-being in sole and joint physical custody families. *Journal of Family Psychology*, 36(2), 301. <https://doi.org/10.1037/fam0000875>
- Stern, D. N. (2003). *Le moment présent en psychothérapie: un monde dans un grain de sable*. Odile Jacob. <https://doi.org/10.3917/oj.stern.2003.01>
- Teubert, D., & Pinquart, M. (2010). The association between coparenting and child adjustment: A meta-analysis. *Parenting: Science and Practice*, 10(4), 286-307. <https://doi.org/10.1080/15295192.2010.492040>
- Tippins, T. M., & Wittmann, J. P. (2005). Empirical and ethical problems with custody recommendations: A call for clinical humility and judicial vigilance. *Family Court Review*, 43(2), 193-222. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2005.00019.x>
- Wampold, B. E. (2015). How important are the common factors in psychotherapy? An update. *World psychiatry*, 14(3), 270-277. <https://doi.org/10.1002/wps.20238>
- Young, G. (2016). Psychiatric/psychological forensic report writing. *International journal of law and psychiatry*, 49, 214-220. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2016.10.008>
- Zeoli, A. M., Rivera, E. A. Sullivan, C. M. & Kubiak, S. (2013). Post-separation abuse of women and their children: Boundary-setting and family court utilization among victimized mothers. *Journal of Family Violence*. 28 (6), 547-560. <https://doi.org/10.1007/s10896-013-9528-7>

- Zolotor, A. J., Theodore, A. D., Coyne-Beasley, T., & Runyan, D. K. (2007). Intimate partner violence and child maltreatment: Overlapping risk. *Brief Treatment and Crisis Intervention*, 7(4), 305. <https://doi.org/10.1093/brief-treatment/mhm021>
- Zumbach, J., & Koglin, U. (2015). Psychological evaluations in family law proceedings: A systematic review of the contemporary literature. *Professional Psychology: Research and Practice*, 46(4), 221. <https://doi.org/10.1037/a0039329>
- Zwartz, M. (2018). Report writing in the forensic context: Recurring problems and the use of a checklist to address them. *Psychiatry, Psychology and Law*, 25(4), 578-588. <https://doi.org/10.1080/13218719.2018.1473172>

Appendice
Categories and Quality analysis criteria

Table A1

Categories and Quality analysis criteria

1. Formal Quality (6 items):

- ◊ The mandate is clearly described, and the clients are identified.
- ◊ Recent and relevant scientific literature supports the evaluator's statements.
- ◊ The evaluator takes care to define learned terms by relating them to their context in the evaluation.
- ◊ The information reported by the evaluator is clearly associated with its source.
- ◊ The report is self-supporting.
- ◊ The report is written in adequate French and the statements are clear.

2. Consent and Procedures (3 items):

- ◊ The evaluator's ethical commitments have been discussed with the client.
- ◊ The appraisal file includes duly signed consent forms.
- ◊ The appraisal is carried out within 90 days of receipt of the mandate.

3. Methodology and Clarity of the Issues Assessed (14 items):

- ◊ The nature of the problem is presented objectively.
 - ◊ The issues discussed are well presented.
 - ◊ The history of the proceedings is reported and/or the judicial context is presented.
 - ◊ The assessment procedure is described.
 - ◊ All family members involved in the assessment process are interviewed.
 - ◊ Members of the blended family are met (new spouses, half-siblings).
 - ◊ The evaluator uses several sources of information to support his analysis (e.g. assessment instruments, interviews, observations, documents, interviews with third parties).
 - ◊ The observation grids used are identified, as are their limitations, and the observation environment is described where appropriate.
 - ◊ The evaluator includes members of the blended family in the observation procedure, where appropriate.
 - ◊ The evaluator meets or speaks by telephone with neutral third parties.
 - ◊ The evaluator reports having consulted court documents relevant to his mandate.
 - ◊ The evaluator reports having consulted other documents relevant to his mandate (transcripts, medical reports, psychological assessments).
 - ◊ The objectives of assessment instruments are presented, along with their psychometric qualities and limitations.
 - ◊ No redundancy in assessment instruments use.
-

4. Information and Observations Stemming from Multiple Sources (5 items):

- ◊ The psychological or psychosocial assessment of each parent is present.
- ◊ The evaluator outlines and discusses the child's adaptive strategies to the separation and the family's current situation.
- ◊ An analysis of individual and family functioning is presented.
- ◊ An analysis of the child's needs is presented.
- ◊ The nature and quality of the co-parenting relationship are presented below.

5. Depth of Analysis (10 items):

- ◊ Where the appraisal procedure is unfair, a justification is provided and the implications for the appraisal process are discussed in the report.
- ◊ The evaluator relies on an accumulation of clues to decide on an individual or family issue.
- ◊ The sources consulted in preparing the report are relevant.
- ◊ The evaluator report reflects the evaluator's ability to discuss information from different sources.
- ◊ The parenting skills described are linked to the child's specific needs.
- ◊ The evaluator reports the child's wishes, if any.
- ◊ Each party's contribution to maintaining the conflict is outlined.
- ◊ The evaluator makes a professional judgment on the potential risks to the child and to each parent.
- ◊ The evaluator explains that he examined several hypotheses during his analysis, when required.
- ◊ The evaluator demonstrates sensitivity to systemic issues (parental alienating behaviors, access difficulties, etc.).

6. Relevance and Consistency (9 items):

- ◊ Observations are related to the mandate.
- ◊ In his report, the evaluator demonstrates that he uses relevant information gathered during conversations with third parties.
- ◊ In his report, the evaluator demonstrates that he uses the relevant information gathered from consulting documents.
- ◊ In his report, the evaluator demonstrates that he uses the relevant information gathered during consultation of other documents.
- ◊ The assessment of each child(ren) concerned is present and consistent with the issues raised in the appraisal.
- ◊ The recommendations on parenting plan are based on the analysis of individual and family functioning presented in the report.
- ◊ Ancillary recommendations (psychotherapy, psychoeducation, workshops, etc.) are based on the analysis of individual and family functioning presented in the report.

- ◊ Information is presented in a logical manner (not contradictory or inconsistent) and, where relevant, the evaluator discusses incongruent data.
- ◊ The information contained in the report is reproduced in the analysis section.

7. Objectivity and Neutrality (5 items):

- ◊ Each parent's perception of family issues and the child's best interests is objectively described.
- ◊ The evaluation procedure used with each parent provides equivalent information.
- ◊ Observations are equivalent from one environment to another in terms of the quantity and quality of information reported.
- ◊ The evaluator paints a complete picture of each parent's abilities, and names several concrete, neutral observations to illustrate each parent's capabilities.
- ◊ The evaluator is neutral (e.g. the observations reported are neutral and put into context).

8. Moderation and Rigor (6 items):

- ◊ The evaluator demonstrates careful and consistent use of assessment instruments.
 - ◊ The evaluator report does not include raw data.
 - ◊ The evaluator report does not include extracts from computer-generated interpretative reports
 - ◊ If elements of past or present family violence patterns and coercive controlling behaviors are raised: the evaluator examines these elements in depth.
 - ◊ The evaluator presents the recommendations cautiously. If relevant, he suggests several different types of care, with the advantages and disadvantages of each.
 - ◊ All the information presented in the report is considered when interpreting the results.
-